

2023-1791  
2025-01-09

GROUP

3

INSECTICIDE

Container Label

**DRAGNET FT**

Emulsifiable Concentrate Insecticide

COMMERCIAL

**FOR USE ONLY BY LICENSED PEST CONTROL OPERATORS**

REGISTRATION NO. 24175 PEST CONTROL PRODUCTS ACT  
CANADIAN PATENT NO: 1,008,455

ACTIVE INGREDIENT: Permethrin ... 384 g/L  
Store above 5°C

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING  
(See the First Aid and Precaution statements on rear panel)  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN

CAUTION



POISON

NET CONTENTS: 1 L (4 L)

Registered by:  
FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19103  
1-833-362-7722

Dragnet FT EC Insecticide is to be used for residual control or to kill pests listed under each of the sites

- A. Inside Buildings and Non-passenger Areas in Modes of Transportation Vehicles;
- B. Outdoor Treatments on the Exterior Surfaces and Perimeter of Buildings and Porches, Patios and Decks;
- C. Treating Wooden Structures;
- D. Listed General Outdoor Uses Around Buildings;
- E. Ornamentals, Fruit Trees and Vegetables in Residential Areas; and
- F. Termite Control (Restricted Use).

## PRECAUTIONS

- KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.
- Do not leave mixing tank or hoses containing Dragnet FT EC Insecticide unattended during mixing or treatment.
- Do not use, pour, spill, or store near heat or open flame.
- Apply only when the potential for drift beyond the area to be treated is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings.

## PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

- **Handheld mistblowers** (i.e. equipment which delivers a spray with a volume median diameter (VMD) of 50-100 µm): Wear chemical-resistant coveralls with a chemical-resistant hood over long pants, long-sleeved shirt, chemical-resistant gloves, socks, chemical-resistant footwear, protective eyewear (goggles or face shield) and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides during mixing, loading, application, clean-up and repair.
- **Mechanically pressurized handgun application equipment:** Wear coveralls over long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, shoes, protective eyewear (goggles or face shield) and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides during mixing, loading, application, clean-up and repair.
- **For all other application equipment, including manually pressurized handwand sprayers:** Wear long pants, long-sleeved shirt, chemical-resistant gloves, shoes, socks, protective eyewear (goggles or face shield) and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides during mixing, loading, application, clean-up and repair.

## ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms. Toxic to birds.

Toxic to bees. Bees may be exposed through direct spray, spray drift, and residues on/in leaves, pollen and nectar in flowering crops and weeds. Minimize spray drift to reduce harmful effects on bees in habitats close to the application site. Avoid applications when bees are foraging in the treatment area in ground cover containing blooming weeds. To further minimize exposure to pollinators, refer to the complete guidance "*Protecting Pollinators during Pesticide Spraying – Best Management Practices*" on the Health Canada website ([www.healthcanada.gc.ca/pollinators](http://www.healthcanada.gc.ca/pollinators)). Follow crop specific directions for application timing.

For apples, peaches, nectarines, plums and pears, do not apply during the crop blooming period.

For applications on all other crops, avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging.

Toxic to certain beneficial insects (which may include predatory and parasitic insects, spiders, and mites). Minimize spray drift to reduce harmful effects on beneficial insects in habitats next to the application site such as hedgerows and woodland. Permethrin may impact predatory and parasitic arthropod species used in IPM programs within the treatment area. Unsprayed refugia for beneficial species of at least 1 metre from treatment area will help maintain beneficial arthropod populations.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast.

## FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Call a physician or poison control centre immediately.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

FOR MEDICAL EMERGENCY ASSISTANCE CALL: 1-800-331-3148.

#### **TOXICOLOGICAL INFORMATION**

This product contains petroleum distillate. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Skin exposure may cause transient sensations (tingling, burning, itching, numbness). Treat symptomatically.

#### **STORAGE**

Store this product away from food or feed. Store at temperatures above 5°C (40°F). If separation occurs, and less than entire contents of container are to be used, allow to warm to 13°C (55°F) by room heating only and shake well to make uniform. If crystals form, warm to room temperature [21°C (70°F)] by room heating only for 24-48 hours and shake occasionally until crystals dissolve and product appears uniform. Do not use external source of heat for warming container.

Do not use or store near heat, open flame or hot surfaces. **KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND ANIMALS.** Store in original containers only. Store in a cool, dry place and avoid excess heat. Carefully open containers. After partial use, replace lids and close tightly. Do not put concentrate or dilute material into food or drink containers. Do not contaminate other pesticides, fertilizers, water, food or feed by storage or disposal. In case of spill, avoid contact, isolate area and keep out animals and unprotected persons. Confine spills. Call FMC 1-800-331-3148 and the Provincial/Territorial Regulatory Agency.

To confine spill: If liquid, dike surrounding area and absorb with sand, cat litter or commercial clay. If dry material, cover to prevent dispersal. Place damaged package in a holding container. Identify contents.

#### **DISPOSAL**

Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial/territorial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

#### **NOTICE TO USER**

This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

Dragnet® is a registered trademark of FMC Corporation.

Booklet

**DRAGNET FT**  
Emulsifiable Concentrate Insecticide

COMMERCIAL

**For Use Only By Licensed Pest Control Operators**

REGISTRATION NO. 24175 PEST CONTROL PRODUCTS ACT  
CANADIAN PATENT NO: 1,008,455

ACTIVE INGREDIENT: Permethrin ... 384 g/L  
Store above 5°C

READ THE LABEL AND BOOKLET BEFORE USING  
(See the First Aid and Precaution statements on rear panel)  
KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN



Registered by:  
FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19103  
1-833-362-7722

Dragnet FT EC Insecticide is to be used for residual control or to kill pests listed under each of the sites

- A. Inside Buildings and Non-passenger Areas in Modes of Transportation Vehicles;
- B. Outdoor Treatments on the Exterior Surfaces and Perimeter of Buildings and Porches, Patios and Decks;
- C. Treating Wooden Structures;
- D. Listed General Outdoor Uses Around Buildings;
- E. Ornamentals, Fruit Trees and Vegetables in Residential Areas; and
- F. Termite Control (Restricted Use).

## PRECAUTIONS

- KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN.
- Do not leave mixing tank or hoses containing unattended during mixing or treatment.
- Do not use, pour, spill, or store near heat or open flame.
- When applied outdoors, apply only when the potential for drift beyond the area to be treated is minimal. Take into consideration wind speed, wind direction, temperature inversions, application equipment, and sprayer settings.

## PERSONAL PROTECTIVE EQUIPMENT

- **Handheld mistblowers** (i.e. equipment which delivers a spray with a volume median diameter (VMD) of 50-100 µm): Wear chemical-resistant coveralls with a chemical-resistant hood over long pants, long-sleeved shirt, chemical-resistant gloves, socks, chemical-resistant footwear, protective eyewear (goggles or face shield) and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides during mixing, loading, application, clean-up and repair.
- **Mechanically pressurized handgun application equipment:** Wear coveralls over long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks, shoes, protective eyewear (goggles or face shield) and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides during mixing, loading, application, clean-up and repair.
- **For all other application equipment, including manually pressurized handwand sprayers:** Wear long pants, long-sleeved shirt, chemical-resistant gloves, shoes, socks, protective eyewear (goggles or face shield) and a respirator with a NIOSH-approved organic-vapour-removing cartridge with a prefilter approved for pesticides OR a NIOSH-approved canister approved for pesticides during mixing, loading, application, clean-up and repair.

## ENVIRONMENTAL PRECAUTIONS

Toxic to aquatic organisms. Toxic to birds.

Toxic to bees. Bees may be exposed through direct spray, spray drift, and residues on/in leaves, pollen and nectar in flowering crops and weeds. Minimize spray drift to reduce harmful effects on bees in habitats close to the application site. Avoid applications when bees are foraging in the treatment area in ground cover containing blooming weeds. To further minimize exposure to pollinators, refer to the complete guidance "*Protecting Pollinators during Pesticide Spraying – Best Management Practices*" on the Health Canada website ([www.healthcanada.gc.ca/pollinators](http://www.healthcanada.gc.ca/pollinators)). Follow crop specific directions for application timing.

For apples, peaches, nectarines, plums and pears, do not apply during the crop blooming period.

For applications on all other crops, avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging.

Toxic to certain beneficial insects (which may include predatory and parasitic insects, spiders, and mites). Minimize spray drift to reduce harmful effects on beneficial insects in habitats next to the application site such as hedgerows and woodland. Permethrin may impact predatory and parasitic arthropod species used in IPM programs within the treatment area. Unsprayed refugia for beneficial species of at least 1 metre from treatment area will help maintain beneficial arthropod populations.

To reduce runoff from treated areas into aquatic habitats, avoid application to areas with a moderate to steep slope, compacted soil, or clay. Avoid application when heavy rain is forecast.

## FIRST AID

Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

**If swallowed:** Call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person.

**If on skin or clothing:** Take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

**If inhaled:** Move person to fresh air. If person is not breathing, call 911 or an ambulance, then give artificial respiration, preferably by mouth-to-mouth, if possible. Call a poison control centre or doctor for further treatment advice.

**If in eyes:** Hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice.

FOR MEDICAL EMERGENCY ASSISTANCE CALL: 1-800-331-3148.

### **TOXICOLOGICAL INFORMATION**

This product contains petroleum distillate. Vomiting may cause aspiration pneumonia. Skin exposure may cause transient sensations (tingling, burning, itching, numbness). Treat symptomatically.

### **STORAGE**

Store this product away from food or feed. Store at temperatures above 5°C (40°F). If separation occurs, and less than entire contents of container are to be used, allow to warm to 13°C (55°F) by room heating only and shake well to make uniform. If crystals form, warm to room temperature [21°C (70°F)] by room heating only for 24-48 hours and shake occasionally until crystals dissolve and product appears uniform. Do not use external source of heat for warming container. Do not use or store near heat, open flame or hot surfaces.

KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN AND ANIMALS. Store in original containers only. Store in a cool, dry place and avoid excess heat. Carefully open containers. After partial use, replace lids and close tightly. Do not put concentrate or dilute material into food or drink containers. Do not contaminate other pesticides, fertilizers, water, food or feed by storage or disposal. In case of spill, avoid contact, isolate area and keep out animals and unprotected persons. Confine spills. Call FMC 1-800-331-3148 and the Provincial/Territorial Regulatory Agency.

To confine spill: If liquid, dike surrounding area and absorb with sand, cat litter or commercial clay. If dry material, cover to prevent dispersal. Place damaged package in a holding container. Identify contents.

### **DISPOSAL**

Triple- or pressure-rinse the empty container. Add the rinsings to the spray mixture in the tank. Follow provincial/territorial instructions for any required additional cleaning of the container prior to its disposal. Make the empty container unsuitable for further use. Dispose of the container in accordance with provincial/territorial requirements. For information on disposal of unused, unwanted product, contact the manufacturer or the provincial/territorial regulatory agency. Contact the manufacturer and the provincial/territorial regulatory agency in case of a spill, and for clean-up of spills.

### **MIXING INSTRUCTIONS**

NOTE: "Tip and Pour" bottle measurement accuracy must be validated with a graduated cylinder on first use.

1. To prepare the emulsion, dilute Dragnet FT EC Insecticide with water only.
2. To make small volumes of a 0.5% emulsion, mix 50 mL of Dragnet FT EC Insecticide in 4 litres of water or 100 mL to achieve a 1.0% concentration.
3. To make larger volumes of a 0.5% emulsion, mix 12.5 litres of Dragnet FT EC Insecticide with 1000 litres of water or 25 litres to achieve a 1.0% concentration.

DO NOT TANK MIX THIS PRODUCT WITH ANY OTHER PRODUCT.

### **DIRECTIONS FOR USE**

#### **General Information:**

Dragnet FT EC Insecticide contains permethrin, which is a synthetic pyrethroid. It controls a broad spectrum of pests that are listed in the accompanying sections of this label. Permethrin provides rapid knockdown of listed insect pests. Although the synthetic process has increased the stability of permethrin giving it residual properties, it is still degraded by the ultraviolet rays of the sun. This results in a relatively short residual life in the presence of sunlight; however, when protected from the sun, permethrin (Dragnet FT EC Insecticide) will provide residual activity against listed insects except

ticks and fleas . Within the specified use location, to enhance effectiveness of this product, apply this product directly to the listed pest where possible.

Dragnet FT EC Insecticide is to be used for residual control or to kill listed insect pests for:

- A. Inside Buildings and Modes of Transport;
- B. Outdoor Treatments on the Exterior Surfaces and Perimeter of Buildings and Porches, Patios and Decks;
- C. Treating Wooden Structures Indoors or Outdoors;
- D. Listed General Outdoor Uses Around Buildings;
- E. Ornamentals, Fruit Trees and Vegetables in Residential Areas; and
- F. Termite Control (Restricted Use).

SHAKE WELL BEFORE USING

**Restrictions:**

- As this product is not registered for the control of pests in aquatic systems, DO NOT use to control aquatic pests.
- DO NOT contaminate irrigation or drinking water supplies or aquatic habitats by cleaning of equipment or disposal of wastes.
- To protect pollinators, follow the instructions regarding bees in the Environmental Precautions section.
- DO NOT tank mix this product with any other product.
- DO NOT apply undiluted.
- Dilute Dragnet FT EC Insecticide with clean water only.
- DO NOT apply to people, pets, livestock or sources of electricity.
- DO NOT apply when people, pets, or livestock are present.
- Unless otherwise stated on this label, DO NOT allow people, pets or livestock to enter treated areas until the sprays have dried.
- DO NOT allow spray to drip or allow drift onto non-target surfaces.
- DO NOT use, pour, spill, or store near heat or open flame.
- Unless otherwise stated on this label, DO NOT apply to furniture, mattresses, linens, toys or clothing.
- When applying to overhead areas or in confined spaces, wear appropriate respiratory and eye protection.
- In indoor areas, ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or using fans, where required, to aid in the circulation of air. Air exchange/ventilation systems confirmed to be operational may also be used
- DO NOT apply DRAGNET FT EC Insecticide using any type of fogging or aerosol equipment (i.e. equipment which delivers a spray with a volume median diameter (VMD) of 50  $\mu\text{m}$  or less).
- DO NOT apply by airblast or field sprayers.
- Apply by hand-held equipment only.
- For structural applications, use a coarse droplet size and low pressure spray not exceeding 345 kPa (50 psi) to avoid splashing onto non-target surfaces unless otherwise stated on this label.
- DO NOT apply by air.
- DO NOT apply as a space spray.
- DO NOT store near feed or foodstuffs.
- Do not plant food crops in soil adjacent to building where there has been a Dragnet FT application.
- DO NOT contaminate food/feed. DO NOT spray food/feed or food/feed packages. DO NOT apply when a food/feed processing facility is in operation. Remove or cover all food/feed. Remove or cover all food/feed processing surfaces, equipment and utensils or thoroughly wash them following treatment. Any food/feed accidentally contaminated with spray solution must be discarded.
- Where multiple applications are allowed, treatment must only be repeated if pest problem persists or reoccurs. DO NOT exceed the application rate and number applications per year for each use. Follow the re-application interval for each use.

## **A. INSTRUCTIONS FOR USE INSIDE BUILDINGS AND NON-PASSENGER AREAS IN MODES OF TRANSPORTION VEHICLES (E.G., AIRCRAFTS, SHIPS, TRAINS AND TRUCKS)**

**Use Locations:** Inside buildings including food/feed handling establishments\* and non-passenger areas in modes of transportation (e.g., Aircrafts, Ships, Trains and Trucks).

\*Food/Feed Handling Establishments: Places other than private residences in which food/feed is held, processed, prepared or served. Non-Food/Feed Areas of food/feed handling establishments includes garbage rooms, lavatories, floor drains to sewers, entries and vestibules, offices, locker rooms, machine rooms, boiler rooms, garages, mop closets, and storage for canned, bottled or package products. Food/Feed Areas of food/feed handling establishments include: areas of receiving; serving; storing of dry, cold, frozen or raw foods/feed; packaging such as canning, bottling, wrapping and boxing; preparing such as cleaning, slicing, cooking and grinding; storing edible waste and enclosed processing systems such as mills, dairies, edible oils and syrups.

**How to Apply Inside Buildings and Non-passenger Areas in Modes of Transportation Vehicles (e.g., Aircrafts, Ships, Trains and Trucks):** DO NOT APPLY AS A SPACE SPRAY. APPLY AS AN INDOOR PERIMETER, SPOT, CRACK AND CREVICE OR VOID TREATMENT. INDOOR BROADCAST TREATMENTS ARE PERMITTED IN NON-FOOD/NON-FEED HANDLING ESTABLISHMENTS\* AND NON-RESIDENTIAL\*\* BUILDINGS ONLY. These methods can be used on indoor building surfaces or non-passenger modes of transport surfaces, including baseboards; dark corners of rooms and closets; walls and floors behind and beneath appliances (e.g., stoves, refrigerators) and cabinets and around sinks, garbage cans, plumbing and other utility installations (excluding electricity) and where these pests may enter such as along door and window sills. Within the specified use location, to enhance effectiveness of this product, apply this product directly to the listed pest where possible.

Indoor Perimeter: Indoor perimeter application is less than 0.3 m wide along the edges of a room to baseboards, wall-floor and ceiling-wall joints, and around doorways or windows.

Spot Treatment: Spot application is localized to a surface area not more than 0.2 m<sup>2</sup>. Spots are not to be adjoining. The combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area of a room.

Crack and Crevice: Crack and crevice is an application directly into narrow openings on the surface of the structure. It does not include the treatment of exposed surfaces. Narrow openings typically occur at expansion joints, utility entry points (excluding sources of electricity or heat) and along baseboards and mouldings. Sprayer nozzles capable of delivering a pin stream should be used in points between different elements of construction and between equipment and floors.

Void: Void application applies to inaccessible, enclosed empty spaces of a structure or equipment legs. For example, hollow walls and suspended ceilings. Care should be taken to avoid the pesticide exiting the void. Any residue deposits on non-target surfaces must be removed by the applicator. Sprayer nozzles capable of delivering a pin stream should be used for openings leading to hollow spaces in walls and hollow spaces in equipment legs.

Indoor Broadcast (Permitted only in non-food/non-feed handling establishments\* and non-residential\*\* structures): DO NOT apply indoors in food/feed handling establishments\* and in residential areas\*\* as a broadcast application. Indoor broadcast application in non-food/non-feed handling establishments\* and in non-residential\*\* buildings is to broad expanses of indoor structural surfaces, such as walls, floors, ceilings and indoor foundation walls/crawlspace.

\*\*Residential areas are defined as any use site where the general public, including children, could be exposed during or after application. For structural uses, in residential sites, this includes homes, schools, restaurants, public buildings, modes of transport in areas where passengers are present, or any other areas where the general public including children may potentially be exposed.

Wood Injection (Carpenter ants only): Ant infested wood may be drilled and injected with 0.5% (25 mL product/2 L of water) solution a Dragnet FT EC Insecticide sufficient to fill cavity.

**Additional Restrictions Relevant To Use Inside Buildings and Non-passenger Areas in Modes of Transportation Vehicles (e.g., Aircrafts, Ships, Trains and Trucks):**

- DO NOT apply this product in nurseries, patient rooms or rooms for the infirm.

- **In livestock facilities:** DO NOT reapply this product for at least 14 days. Treatment must only be repeated after 14 days if pest problem persists or reoccurs. Livestock returned to treated areas cannot be slaughtered for a minimum of 7 days after the treatment was applied to the livestock facility. DO NOT exceed 12 applications per year

**Additional Instructions For Pests Controlled Inside Buildings and Non-passenger Areas in Modes of Transportation Vehicles (e.g., Aircrafts, Ships, Trains and Trucks):**

Pest	Location of Use	Application Method (See How to Apply for Further Information)	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Minimum Reapplication Interval	Notes for specific pests:
Ants	Buildings (any type) and Non-passenger areas in Modes of Transportation	Indoor Perimeter, Spot, Crack and Crevice, Void  Broadcast (Non-residential areas only)	<u>0.5%(as ai):</u> 25 mL product/ 2 L of water	10 mL of diluted product/m <sup>2</sup> (Indoor Perimeter, Spot, Crack and Crevice, Void) 20 mL of diluted product/m <sup>2</sup> (Broadcast)	7 days  In livestock facilities: 14 days	Apply to ant trails, around doors and windows, and wherever else these pests may find entrance into the building.
Bed Bugs						DO NOT apply to furniture, mattresses, linens, pet bedding, toys or clothing.
Bees						For nest control, apply in late evening when insects are at rest. Aim spray at nest openings or in cracks and crevices, which may harbour nests. Saturate nest openings, contacting as many insects as possible.
Ticks (kills)						Apply to indoor building surfaces, including cracks and crevices in walls and floors, along and behind baseboards, window and door frames, and localized areas of floor and floor coverings. Pet bedding may be entirely treated with this product or replaced with clean, fresh bedding after other listed areas are treated.  DO NOT SPRAY PETS WITH THIS PRODUCT. Only treat pets with products specifically registered for use on that type of pet. For effective flea and tick control indoors, clean any area used by the pet. Cleaning the areas includes vacuuming floors, carpets, furniture, etc. (discard vacuum bag after use) and washing the pet's bedding, living quarters, and surrounding area. DO NOT apply to furniture, mattresses, linens, toys or clothing.
Carpenter Ants						Ant infested wood may be drilled and injected with Dragnet FT EC Insecticide.
Carpet Beetles						

Pest	Location of Use	Application Method (See How to Apply for Further Information)	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Minimum Reapplication Interval	Notes for specific pests:
Cockroaches						
Crickets						
Earwigs						
Firebrats						
Fleas (kills)						Apply to indoor building surfaces, including cracks and crevices in walls and floors, along and behind baseboards, window and door frames, and localized areas of floor and floor coverings. Pet bedding may be entirely treated with this product or replaced with clean, fresh bedding after other listed areas are treated.  DO NOT SPRAY PETS WITH THIS PRODUCT. Only treat pets with products specifically registered for use on that type of pet. For effective flea and tick control indoors, clean any area used by the pet. Cleaning the areas includes vacuuming floors, carpets, furniture, etc. (discard vacuum bag after use) and washing the pet's bedding, living quarters, and surrounding area. DO NOT apply to furniture, mattresses, linens, toys or clothing.
House Flies						
Indian Meal Moth						
Silverfish						
Spiders						
Wasps, including yellowjackets and hornets						For nest control, apply in late evening when insects are at rest. Aim spray at nest openings or in cracks and crevices, which may harbour nests. Saturate nest openings, contacting as many insects as possible.
House Fly	Non-Food Areas of Dairies	Broadcast	<u>0.2% (as a.i.):</u> 25 mL product/ 5 L of water	5 L of diluted product per 100 m <sup>2</sup> of surface	14 days	Apply only when not in operation. Thoroughly clean all equipment before resuming operations. In dairies, apply only when not in operation. Thoroughly clean all milking equipment before resuming operation.
House Fly, Stable Fly	Beef Barns, Dairy	Broadcast	<u>0.2% (as a.i.):</u> 25 mL product/ 5 L of water	5 L of diluted product per 100 m <sup>2</sup> of surface	14 days	DO NOT exceed 12 applications per year.

Pest	Location of Use	Application Method (See How to Apply for Further Information)	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Minimum Reapplication Interval	Notes for specific pests:
	Barns, Poultry Houses, Stables, Indoor Feedlots					DO NOT apply to animals (including poultry). Livestock returned to treated areas cannot be slaughtered for a minimum of 7 days after the treatment was applied to the livestock facility.

**B. INSTRUCTIONS FOR OUTDOOR TREATMENTS ON THE EXTERIOR SURFACES\*\*\* AND PERIMETER OF BUILDINGS AND PORCHES, PATIOS AND DECKS**

\*\*\*Outdoors on the exterior surfaces of buildings includes but is not limited to exterior siding, foundations, window frames and eavestroughs.

Vinyl and Aluminum Siding, and Composite Building Materials: The application of Dragnet FT EC Insecticide to vinyl or aluminum siding, or composite building materials (particularly lightly colored, aged, weathered or otherwise damaged) may result in staining, bleaching or discoloration. Factors such as extreme heat and direct sunlight can promote damage when using emulsifiable concentrates. Before applying Dragnet FT EC Insecticide to vinyl or aluminum siding, or composite building materials, treat a small area and evaluate 30 minutes later to allow any potential staining to occur. Regardless of the test results, do not apply to vinyl or aluminum siding, or composite building materials while exposed to direct sunlight or during the heat of the day.

**How to Apply For Outdoor Treatments on the Exterior Surfaces\*\*\* and Perimeter of Buildings and Porches, Patios and Decks:** APPLY AS AN OUTDOOR PERIMETER OR SPOT TREATMENT ONLY. OUTDOOR BROADCAST TREATMENTS ARE PERMITTED FOR CLUSTER FLIES ONLY.

Outdoor Perimeter: Outdoor perimeter application is 1 m or less out from the building’s foundation and to a maximum height of 1 m starting at where the foundation meets the ground. In areas where mulch or leaf litter or dense foliage is present, the highest rate of diluted product permitted for this use may be needed to achieve thorough coverage.

Spot Application: Spot application is localized to a surface area not more than 0.2 m<sup>2</sup>. Spots are not to be adjoining. The combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area treated. Apply as a pin-stream or spray with a coarse droplet size and low-pressure spray not exceeding 345 kilopascals (50 psi) or with a paintbrush to avoid splashing onto non-target surfaces. Treat where pests are found on the surface of the building, porch, patio or deck or at entry points of the building such as window frames or doorframes.

Void: Void application applies to inaccessible, enclosed empty spaces of a structure. Care should be taken to avoid the pesticide exiting the void. Any residue deposits on non-target surfaces must be removed by the applicator.

Outdoor Structural Broadcast (Cluster flies only): Outdoor broadcast application is to large outdoor structural surfaces (i.e. roofs, walls, doors, windows and foundations).

**Additional Instructions For Pests Controlled Outdoors on the Exterior Surfaces\*\*\* and Perimeter of Buildings and Porches, Patios and Decks:**

Pest	Application Method (See How to Apply for Further Information)	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Minimum Reapplication Interval	Notes for specific pests:
Ants	Outdoor Perimeter, Spot, Void	0.5% (as a.i.): 25 mL product/ 2 L of water	10 L of diluted product 100 m <sup>2</sup>	14 days	
Bees					For nest control, apply in late evening when insects are at rest. Aim spray at nest openings or in cracks and crevices which may harbour nests. Saturate nest openings, contacting as many insects

					as possible. This includes treatment of nests found in the voids of structures.
Carpenter Ants					
Cockroaches					
Crickets					
Earwigs					
Firebrats					
Fleas					
Spongy moths (adults and larvae)					Spongy Moth Caterpillars: Spray directly onto spongy moth caterpillars found on exterior surfaces of buildings or porches, patios and decks.
House flies					
Silverfish					
Spiders					
Ticks (kills)					
Wasps, including yellowjackets and hornets					For nest control, apply in late evening when insects are at rest. Aim spray at nest openings or in cracks and crevices, which may harbour nests. Saturate nest openings, contacting as many insects as possible. This includes treatment of nests found in the voids of structures.
Cluster flies	Outdoor Perimeter, Spot, and Outdoor Structural Broadcast	<u>0.5% (as a.i.):</u> 130 mL product/10 L of water	Not to exceed 10 L of diluted spray per 100 m <sup>2</sup>	14 days	Cluster flies are members of the Order (Diptera) and resemble house flies. They are distinguished by their sluggish and erratic behaviour and by wings that overlap when at rest. They derive their name from their habit of entering a building in the fall and clustering together to overwinter. The search for protected places to overwinter begins as days shorten in mid-August. Warm sunny walls draw the flies as the climate cools during this search. This offers an opportunity to control the fly population outside the building. Spray this mixture to the exterior walls including under the eaves, soffits and window trim. The effective time of application is between mid-August and the end of September depending on weather conditions.

### C. INSTRUCTIONS FOR TREATING OUTDOOR WOODEN STRUCTURES

#### How to apply to outdoor wooden structures:

**Spot Application:** Spot application is localized to a surface area not more than 0.2 m<sup>2</sup>. Spots are not to be adjoining. The combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area treated.

**Void:** Void application applies to inaccessible, enclosed empty spaces of a structure. For example, hollow walls and suspended ceilings. Care should be taken to avoid the pesticide exiting the void. Any residue deposits on non-target surfaces must be removed by the applicator.

**Outdoor Structural Broadcast (Outside surfaces of wooden structures only):** Outdoor broadcast application is to large outdoor structural surfaces. Broadcast with a fan spray using a maximum pressure of 170 kilopascals.

**Sub-surface injection and Trench (Installed posts, poles and other wooden constructions only):** Previously installed poles and posts may be treated by sub-surface injection or treated by gravity-flow through holes made from the bottom of a trench around the pole or post. Treat on all sides to create a continuous insecticidal barrier around the pole.

#### Additional Restrictions Relevant To Treating Outdoor Wooden Structures:

- DO NOT apply to firewood.

#### Additional Instructions For Pests Controlled When Treating Outdoor Wooden Structures:

Location	Pest	Application Method	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Minimum Reapplication Interval	Instructions:
Inside infested outdoor wooden structures	Carpenter ants	Spot, Void	<u>0.5% (as a.i.):</u> 25 mL product/ 2 L of water	10 L of diluted spray per 100 m <sup>2</sup>	14 days	<p>This type of application is not intended to be a substitute for soil treatment, mechanical alteration or fumigation to control extensive infestation of the listed insects.</p> <p>Apply to voids and insect galleries in damaged wood and in spaces between wooden members of a structure and between wood and foundations where wood is vulnerable. Paint on or fan spray applications may also be used.</p> <p>Plastic sheeting must be placed immediately below overhead areas that are spot treated except for soil surfaces in crawlspaces.</p> <p>Application may be made to inaccessible areas by drilling, and then injecting emulsion with a pinstream nozzle into the damaged wood or void space.</p>
	Wood-infesting beetles, including old house borer and powder post					
Installed posts, poles and other wooden constructions (e.g., signs, fences, landscape ornamentation)	Carpenter ants	Soil barrier treatment by sub-surface injection or trench	<u>0.5 to 1% (as a.i.):</u> 25-50 mL product/2 L of water	15 litres per 3 linear metres per 30 cm of depth	14 days	<p>Create an insecticidal barrier in the soil around wooden constructions.</p> <p>Previously installed poles and posts may be treated by sub-surface injection or treated by gravity-flow through holes made from the bottom of a trench around the pole or post. Treat on all sides to create a continuous insecticidal barrier around the pole. Apply to a depth of 15 cm below the bottom of the wood. For larger constructions, use 15 litres per 3 linear metres per 30 cm of depth.</p>
Utility poles and fence posts	Carpenter ants, Wood-infesting beetles, including old house borer and powder post	Void	<u>0.5% (as a.i.):</u> 25 mL product/ 2 L of water	10 L of diluted spray per 100 m <sup>2</sup>	14 days	Drill to find the interior infested cavity and inject a 0.5% emulsion.
Outside surfaces of wooden structures	Carpenter ants Wood-infesting beetles, including old house borer and powder post	<u>Outdoor Structural Broadcast</u>	<u>0.5% (as a.i.):</u> 25 mL product/ 2 L of water	10 L of diluted spray per 100 m <sup>2</sup>	14 days	Use a fan spray using a maximum pressure of 170 kilopascals.

#### D. INSTRUCTIONS FOR LISTED GENERAL OUTDOOR USES AROUND BUILDINGS

##### Restrictions Relevant To General Outdoor Uses Around Buildings:

- DO NOT apply as a broadcast treatment to lawns or other large areas.
- DO NOT apply DRAGNET FT EC Insecticide using any type of fogging or aerosol equipment (i.e. equipment, which delivers a spray with a volume median diameter (VMD) of 50 µm or less).

##### Instructions For Pests Controlled - General Outdoor Uses Around Buildings:

Location	Pest	Application Method	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Minimum Reapplication Interval	Instructions:
Below ground and in bushes/trees	Nests of: Bees and Wasps (including	Spray by ground application equipment	<u>0.5% (as a.i.):</u> 25 mL product/ 2 L of water	10 to 40 L of diluted spray per 100 m <sup>2</sup>	14 days	Apply in late evening when insects are at rest. Spray nest openings until saturation, contacting as many insects as possible.

Location	Pest	Application Method	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Minimum Reapplication Interval	Instructions:
	hornets and yellowjackets)					
Treatment of shrubs, trees (when edible fruit is not present), evergreens, and ornamental tall grasses found in and along property boundaries of homes and other associated private residential buildings** including sheds, barns, and garages. Not for use around public residential** facilities (e.g., parks).	Adult Mosquito Control	Property Perimeter Spray by ground application equipment	<u>0.5% (as a.i.):</u> 130 mL product / 10 L of water	10 to 40 L of diluted spray per 100 m <sup>2</sup>	7 days	Apply a 1 to 3 m wide band around the perimeter of the property to shrubs, trees, evergreens and tall grass where mosquitoes generally congregate. Apply spray solution until foliage is wet.
		Property Spot Spray by ground application equipment				Spot treat with a spray or mist to areas such as shrubs, trees (when edible fruit is not present), evergreens, and ornamental tall grasses where adult mosquitos congregate and on mosquito resting places. Apply spray solution until foliage is wet.
Refuse dumps, soil, and residential lawns only	Ant Mounds	Drench by ground application equipment	<u>0.5% (as a.i.):</u> 25 mL product/ 2 L of water	4 to 7 L of diluted spray per mound DO NOT exceed 7 L of emulsion per mound.	7 days	Treat each ant mound and a 1 metre diameter circle around the centre of each mound until it is wet. Use the higher rate for mounds larger than 30 cm. For best results, apply in cool weather, such as in early morning or late evening hours, but not in the heat of the day.
Outdoor Feedlots	House Fly, Stable Fly	Broadcast	<u>0.2%(as a.i.):</u> 25 mL product/ 5 L of water	5 L of diluted spray per 100 m <sup>2</sup> of surface	14 days	DO NOT exceed 12 applications per year. DO NOT apply to animals (including poultry). Livestock returned to treated areas cannot be slaughtered for a minimum of 7 days after the treatment was applied to the livestock facility.

#### E. INSTRUCTIONS FOR ORNAMENTALS, FRUIT TREES AND VEGETABLES IN RESIDENTIAL AREAS\*

##### Restrictions Relevant To Ornamentals, Fruit Trees and Vegetables in Residential Areas\*:

- DO NOT use in commercial/agricultural crop production.
- DO NOT apply by air. Ground application only.
- DO NOT apply by airblast or field sprayers.
- A plant back interval of 60 days is required for all food/feed crops not currently listed on the label.
- Toxic to bees. DO NOT apply to apples, peaches, nectarines, plums and pears during the crop blooming period. For all other crops, avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging. When using managed bees for pollination services, DO NOT apply during the crop blooming period in all listed crops.

5 mL = 1.0 teaspoon, 15 mL = 1 tablespoon. Mix with water as directed in the table below and apply with a sprayer to give a thorough coverage of plants.

Crop	Pest(s)	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Timing of Application	Maximum Number of Applications per Year	Minimum Reapplication Interval	Pre-Harvest Interval (PHI)	Notes
<b>ORNAMENTALS:</b> For insect control on trees and shrubs of ornamental value only.								
Coniferous Trees and Shrubs	Douglas Fir Tussock Moth, White-Marked Tussock Moth, Spruce Budworm, Yellow-Headed Spruce Sawfly, Coneworm, Open Feeding Sawflies	0.006%(as a.i.) 1.6 mL of product with 10 L of water.	115 mL/m <sup>2</sup> (0.007 g a.i./m <sup>2</sup> )	Thoroughly apply when first signs of feeding occur.	1	Not applicable	Not applicable	
Deciduous Trees and Shrubs	Spongy Moth, Eastern Tent Caterpillar, Forest Tent Caterpillar, Fall Webworm, Euonymus Webworm, Open Feeding Aphids	0.00875%(as a.i.) 2.3 mL of product with 10 L of water	80 mL/m <sup>2</sup> (0.007 g a.i./m <sup>2</sup> )	Thoroughly apply when insects appear.	1	Not applicable	Not applicable	Toxic to bees. Do not apply during bloom. To test for phytotoxic effects, spray a small, inconspicuous portion of the tree or shrub under test and wait for 24 hours to see if any adverse effects appear.
Tree Trunks and Woody Ornamentals	Spongy Moth Caterpillars, Borers, Bark Beetles	<u>0.5%(as a.i.)</u> <u>Mix</u> 25 mL product/2L of water	1.5 mL/m <sup>2</sup> (0.007 g a.i./m <sup>2</sup> )		1	7 days	Not applicable	Spongy Moth Caterpillars: Spray tree trunks to the point of run-off. Borers and Bark Beetles: To prevent borer infestation of trees and woody ornamentals, spray the bark to the point of run-off.
Outdoor Ornamental Plants	Cutworms	0.01%(as a.i.) Mix 2.5 mL of product with 10 L of water	73 mL/m <sup>2</sup> (0.007 g a.i./m <sup>2</sup> )		1	Not applicable	Not applicable	Toxic to bees. Do not apply during bloom. These insects attack and cut off seedlings, transplants and low-lying plants. To confirm the cause, finger soil around damaged plant looking for a soft, dark-coloured worm in a curled position. Thoroughly spray the plant and underlying ground at the first sign of damage. NOTE: Only cutworms feeding on the soil surface and above will be controlled. Subterranean cutworms will not be controlled unless they come up and move on the treated surface.
<b>FRUIT TREES</b>								

Crop	Pest(s)	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Timing of Application	Maximum Number of Applications per Year	Minimum Reapplication Interval	Pre-Harvest Interval (PHI)	Notes
Apples	Winter Moth, Eastern Tent Caterpillar, Eye-spotted Bud Moth, Plum Curculio, White Apple Leafhopper	0.0125% (as a.i.) Mix 3.25 mL of product in 10 L of water.	160 mL/m <sup>2</sup> (0.02 g a.i./m <sup>2</sup> ) for the 0.0125% (as a.i.) solution	Apply when insects or damage are first noticed.	1	Not applicable	Do not apply within 7 days of harvest.	Toxic to bees. Do not apply during the crop blooming period.
	Tentiform Leafminer, Green Fruitworm, Apple Maggot, Leafrollers, Tarnish Plantbug, Mullein Bug, Lesser Appleworm, Codling Moth	0.025% (as a.i.) Mix 6.5 mL of product in 10 L of water.	80 mL/m <sup>2</sup> (0.02 g a.i./m <sup>2</sup> ) for the 0.025% (as a.i.) solution.	Apply when insects or damage are first noticed.				
Peaches and nectarines	Oriental Fruit Moth, Plum Curculio, Plant Bugs	0.025% (as a.i.) Mix 6.5 mL of product in 10 L of water.	80 mL/m <sup>2</sup> (0.02 g a.i./m <sup>2</sup> )	Apply when insects or damage are first noticed.	2	14 days	Do not apply within 7 days of harvest.	Toxic to bees. Do not apply during the crop blooming period.
Plums	Plum Curculio	0.025% (as a.i.) Mix 6.5 mL of product in 10 L of water.	80 mL/m <sup>2</sup> (0.02 g a.i./m <sup>2</sup> )	Apply when insects or damage are first noticed.	2	14 days	Do not apply within 7 days of harvest.	Toxic to bees. Do not apply during the crop blooming period.
Grapes	Grape Berry Moth	0.02% (as a.i.) Mix 5.0 mL in 10 L of water.	70 mL/m <sup>2</sup> (0.0138 g a.i./m <sup>2</sup> ) for the 0.02% (as a.i.) solution	Apply when insects or damage are first noticed.	4	7 days	Do not apply less than 21 days before harvest.	Toxic to bees. Avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging.
	Grape Leafhopper	0.01% (as a.i.) Mix 2.5 mL of product in 10 L of water.	140 mL/m <sup>2</sup> (0.0138 g a.i./m <sup>2</sup> ) for the 0.01% (as a.i.) solution.	Apply when insects or damage are first noticed.				
Pears (Eastern Canada)	Pear Psylla (nymphs and adults), Codling Moth, Green Fruit Worm	0.025% (as a.i.) Mix 6.5 mL of product in 10 L of water.	170 mL/m <sup>2</sup> (0.0425 g a.i./m <sup>2</sup> )	Apply when insects or damage are first noticed.	2	7 days	7 days for application rates of 0.020 g a.i./m <sup>2</sup> ; 14 days for application rates greater than 0.020 g a.i./m <sup>2</sup>	Toxic to bees. Do not apply during the crop blooming period. DO NOT exceed 0.0425 g a.i./m <sup>2</sup> /year
Pears (British Columbia)	Pre bloom Pear Psylla (over wintering adults)	0.025% (as a.i.) Mix 6.5 mL in 10 L of water.	170 mL/m <sup>2</sup> (0.0425 g a.i./m <sup>2</sup> )	Apply up to 1.0 cm green stage of pear foliage growth.	2	7 days	7 days for application rates of 0.020 g a.i./m <sup>2</sup> ; 14	DO NOT USE in British Columbia for control of nymphal stages of Pear Psylla. Toxic to bees. Do

Crop	Pest(s)	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Timing of Application	Maximum Number of Applications per Year	Minimum Reapplication Interval	Pre-Harvest Interval (PHI)	Notes
							days for application rates greater than 0.020 g a.i./m <sup>2</sup>	not apply during the crop blooming period. DO NOT exceed 0.0425 g a.i./m <sup>2</sup> /year
<b>VEGETABLES</b>								
Cabbage, Cauliflower, Brussels Sprouts	Imported Cabbageworm, Cabbage Looper, Diamondback Moth Larvae and Crucifer Flea Beetle	0.006% (as a.i.) Mix 1.6 mL of product with 10 L of water.	245 mL/m <sup>2</sup> (0.015 g a.i./m <sup>2</sup> )	Apply when insects or damage are first noticed.	4	7 days	Do not spray cabbage, cauliflower and Brussels sprouts within 3 days of harvest.	Toxic to bees. Avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period (pollen shed), restrict applications to evening when most bees are not foraging. DO NOT exceed 0.03 g a.i./ m <sup>2</sup> /year
Broccoli	Imported Cabbageworm, Cabbage Looper, Diamondback Moth Larvae and Crucifer Flea Beetle	0.006% (as a.i.) Mix 1.6 mL of product with 10 L of water.	245 mL/m <sup>2</sup> (0.015 g a.i./m <sup>2</sup> )	Apply when insects or damage are first noticed.	4	7 days	Do not spray Broccoli within 7 days of harvest.	Toxic to bees. Avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period (pollen shed), restrict applications to evening when most bees are not foraging. DO NOT exceed 0.03 g a.i./ m <sup>2</sup> /year
Sweet Corn	European Corn Borer, Corn Earworm and Sap Beetle	0.0125% (as a.i.) Mix 3.25 mL of product with 10 L of water.	115 mL/m <sup>2</sup> (0.0144 g a.i./m <sup>2</sup> )	<u>European Corn Borer:</u> In early plantings, apply when first feeding is seen on the leaves. In later plantings, apply before tassels show and repeat at 5 day intervals until early silk stage. <u>Corn Earworm:</u> When 25% of ears show silk, start spraying and fully cover ears and silk. <u>Sap beetle:</u> Apply when pink spotted beetles appear	4	3 days	Do not treat within 1 day of harvest.	Toxic to bees. Avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period (pollen shed), restrict applications to evening when most bees are not foraging.

Crop	Pest(s)	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Timing of Application	Maximum Number of Applications per Year	Minimum Reapplication Interval	Pre-Harvest Interval (PHI)	Notes
Peppers	European Corn Borer	0.0125% (as a.i.) Mix 3.25 mL of product with 10 L of water.	120 mL/m <sup>2</sup> (0.015 g a.i./m <sup>2</sup> )	Mix 3.25 mL with 10 L of water and apply if corn borer is noticed on plants (usually end of July to early September).	4	7 days	Do not apply within 1 day of harvest.	Toxic to bees. Avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging.  DO NOT exceed 0.03 g a.i./ m2/year
Potatoes	Colorado Potato Beetle, Potato Flea Beetle, Potato Leafhopper, Tarnished Plant Bug and Whiteflies	0.01% (as a.i.) Mix 2.5 mL of product with 10 L of water.	155 mL diluted product/ m <sup>2</sup> (0.015 g a.i./m <sup>2</sup> ) for the 2.5 mL/10 L water rate for the lower rate	Apply when insects or damage are first noticed.	4	7 days	Do not apply within 1 day of harvest.	Toxic to bees. Avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging.
	Cutworms	0.01% (as a.i.) Mix 2.5 mL of product with 10 L of water. If soil is organic (muck soil) or very dry, apply 5 mL of product in 10 L of water/.	75 mL diluted product/ m <sup>2</sup> (0.014 g a.i./m <sup>2</sup> ) for the 5 mL/10 L water rate for the higher rate (i.e. the rate in organic or very dry soil).	Apply when insects or damage are first noticed.				These insects attack and cut off seedlings, transplants and low-lying plants. To confirm the cause, finger soil around damaged plant looking for a soft, dark-coloured worm in a curled position. Thoroughly spray the plant and underlying ground at the first sign of damage. NOTE: Only cutworms feeding on the soil surface and above will be controlled. Subterranean cutworms will not be controlled unless they come up and move on the treated surface.  Toxic to bees. Avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging.
Tomatoes (field)	Colorado Potato Beetle, Potato Flea Beetle, Potato Leafhopper, Tarnished Plant Bug and Whiteflies	0.01% (as a.i.) Mix 2.5 mL of product with 10 L of water.	155 mL diluted product/ m <sup>2</sup> (0.015 g a.i./m <sup>2</sup> ) for the 2.5 mL/10 L water rate for	Apply when insects or damage are first noticed.	5	7 days	Do not apply within 1 day of harvest.	Toxic to bees. Avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging.

Crop	Pest(s)	Concentration	Maximum Rate of Diluted Product	Timing of Application	Maximum Number of Applications per Year	Minimum Reapplication Interval	Pre-Harvest Interval (PHI)	Notes
	Cutworms	0.01% (as a.i.)  Mix 2.5 mL of product with 10 L of water. If soil is organic (muck soil) or very dry, apply 5 mL of product in 10 L of water.	the lower rate  75 mL diluted product/m <sup>2</sup> (0.014 g a.i./m <sup>2</sup> ) for the 5 mL/10 L water rate for the higher rate (i.e. the rate in organic or very dry soil).	Apply when insects or damage are first noticed.				These insects attack and cut off seedlings, transplants and low-lying plants. To confirm the cause, finger soil around damaged plant looking for a soft, dark-coloured worm in a curled position. Thoroughly spray the plant and underlying ground at the first sign of damage. NOTE: Only cutworms feeding on the soil surface and above will be controlled. Subterranean cutworms will not be controlled unless they come up and move on the treated surface. Toxic to bees. Avoid application during the crop blooming period. If applications must be made during the crop blooming period, restrict applications to evening when most bees are not foraging.

## F. TERMITE CONTROL (RESTRICTED USE)

### NOTICE TO USER

This control product is to be used only in accordance with the directions on this label. It is an offence under the *Pest Control Products Act* to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

### NATURE OF RESTRICTION

This product is to be used only by licensed pest control operators authorized with permits by government for control of subterranean termite populations infesting buildings; for use only in areas designated as being termite infested areas. **Not for sale** to the general public.

### RESTRICTED USE

For control or prevention of subterranean Termite infestations in buildings or masonry structures. Dragnet FT EC Insecticide is to be applied as a 0.5 to 1.0 % emulsion in water as a pre-treatment of new construction or as a treatment to existing structures according to the accompanying.

Rates cannot exceed the following:

Injectors – (sub-slab) 50.4 g a.i./m<sup>2</sup>; (rod) 9.6 g a.i./L

Other equipment: 10.08 g a.i./m<sup>3</sup> or 10.08 g a.i./L

### DIRECTIONS FOR USE

Use only as much Dragnet FT EC Insecticide emulsion as necessary to form a continuous barrier against termite invasion. Dragnet FT EC Insecticide can be applied only after proper site preparations, including removal of all wood/soil contact, has been completed. See Site Preparation – New construction and Existing structures below for more details.

Attention must be paid to applicator safety and proper handling procedures of Dragnet FT EC Insecticide. Follow all precautions, personal protective equipment and label directions. Consideration of the design of the structure, water table, soil type, soil compaction, grade condition and location and type of domestic water supplied will determine proper application methods. During and after treatment, clean-up of any spills is mandatory and drill holes must be properly sealed. Refer to the STORAGE AND DISPOSAL section on how to clean up spills.

**Mixing Instructions:** Prior to mixing, inspect mixing tank, pumps, hoses and all fittings to ensure that all sprayer equipment is in good working order and that there are no leaks. See Dilution Instructions section below for volume details to make a 0.5% and 1.0% emulsion. Mix by agitation and maintain gentle continuous agitation during application period. All Dragnet FT EC Insecticide applications are to be made through a vertical rod or sub-slab injector with a pressure from 200 to 350 kilopascals. Do not leave the mixing tank unattended during mixing or application periods.

**Dilution Instructions:**

1. Shake well before using.
2. To prepare the emulsion, dilute Dragnet FT EC Insecticide with water only.
3. To make small volumes of a 0.5% emulsion, mix 50 mL of Dragnet FT EC Insecticide in 4 litres of water or 100 mL to achieve a 1.0% concentration.
4. To make larger volumes of a 0.5% emulsion, mix 12.5 litres of Dragnet FT EC Insecticide with 1000 litres of water or 25 litres to achieve a 1.0% concentration.

**Site Preparation:** Dragnet FT EC Insecticide can control subterranean termites only when applied after proper site preparation.

**New construction:** Remove all wood and cellulose debris from property prior to erecting forms for pouring concrete. After pouring concrete slabs, walls, piers, etc., remove all framework wood from the building site. Do not use backfill containing wood or cellulose. It is important that new construction has a minimum wood-to-soil clearance of 50 cm in order to discourage termite invasion.

**Existing structures:** Replace wood infested and damaged beyond repair and where there is wood/soil contact. Correct conditions leading to abnormally high moisture in and around the structure e.g., grading, eaves troughing, etc. Break wood-soil contact by the following measures:

1. Remove all loose wood and other cellulose debris from property around the structure to be protected.
2. Ensure adequate clearance (50 cm) exists between soil and structural wood or support posts under porches or in crawl spaces. Excavate and pour new concrete piers if necessary. Wooden support posts can be replaced with steel jack posts.
3. Windowsills below grade level require alteration employing a window well to retain soil.
4. Outdoor, wooden stair supports should be severed 10-15 cm above soil level and supported by concrete slabs or blocks.
5. Where wooden siding is used, lower grade to expose a minimum of 15 cm of foundation wall.
6. Repair all cracks or other points of entry for Termites in foundation walls or concrete floors (e.g. expansion jackets, crevices, weeping tiles, utility holes, etc.) with a commercial sealant, preferably concrete.
7. Ventilate soil-surfaced crawlspaces under porches or living areas after application either by opening windows and doors or using fans, where required to aid in the circulation of air. Air exchange/ventilation systems confirmed to be operational may also be used.

**Dragnet FT EC Insecticide Application: Pre-treatment of New Construction:** A 0.5% to 1.0% Dragnet FT EC Insecticide emulsion should be applied to the soil underneath and around concrete slabs, foundations, crawlspaces, piers, etc., so as to provide a continuous chemical barrier against Termite invasion. Up to 1.0% emulsion may be used in critical areas and areas which will be difficult to re-treat. All product is to be applied by rodding. Flooding or percolating hose application is not permissible. Soil crawl spaces must be covered with a plastic vapour barrier after treatment. Ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or using fans, where required, to aid in the circulation of air. Air exchange/ventilation systems confirmed to be operational may also be used.

**Slab on ground:** Apply 5 litres emulsion/m<sup>2</sup> under the slab, attached porches and platforms before the concrete is poured, but after any forms are erected. The emulsion should be applied by rodding at 1.0 m intervals.

1. Apply 6 litres emulsion/linear metre to the following critical areas under the slab before the concrete is poured: outside of foundation walls, under interior partition walls, under any footing and around utility services or other features that will penetrate the slab.

2. If necessary to complete a chemical barrier, inject 1.3 litres emulsion into voids of all unit masonry foundation walls or piers at 0.5 m intervals. Wherever possible, drill injection holes on the outside of the foundation walls. Cap voids with vapour barrier in order to seal in chemical. Seal drill holes with good quality plugs and mortar.

**Basement and Crawlspace Construction:** Apply 5 litres emulsion/m<sup>2</sup> under basement or crawlspace slab and attached porches and platforms prior to pouring concrete, but after forms are erected. The emulsion should be applied by rodding at 1.0 m intervals.

1. Apply 6 litres emulsion/linear metre to the following critical areas under the basement slab or under a crawlspace prior to construction: along outside edges of foundation walls, under interior partition walls, under or around piers, under footings under stairway stringers, around utility services or other features that will penetrate the slab.

2. Inject 1.5 litres emulsion into voids of all unit masonry foundation walls or piers at 0.5 m intervals. Wherever possible, drill injection holes on the outside of the foundation walls. Cap walls or piers with vapour barriers in order to seal in chemical. Seal drill holes with plugs and mortar.

3. During backfilling, apply 12 litres/linear metre to soil at a distance of approximately 30 cm from the outside of the foundation wall from top of footing to grade. Treat by rodding at 20-30 cm intervals.

4. Apply 5 litres emulsion/m<sup>2</sup> to soil under crawlspace by rodding at 1.0 m intervals. Cover treated soil with vapour barrier, provide a minimum clearance of 50 cm. Ventilate treated areas after application either by opening windows and doors or using fans, where required, to aid in the circulation of air. Air exchange/ventilation systems confirmed to be operational may also be used.

**Existing Structures:** Dragnet FT EC Insecticide applications can be made to existing structures to discourage further or future Termite damage in areas designated as being termite infested. Follow instructions for site preparation above. Dragnet FT EC Insecticide should be applied to soil along the exterior perimeter and along the interior perimeter of the foundation, along partition walls, around support piers and stairway stringers. Dragnet FT EC Insecticide should be applied using a 0.5% to 1.0% emulsion to the interior of foundation wall voids and support pier voids. Treat wall voids from outside wherever possible using a 0.5% to 1.0% emulsion. Up to 1.0% emulsion may be used in critical areas and areas which will be difficult to treat. Apply chemical emulsion at a pressure of 200-300 kilopascals through rods or sub-slab injector. Reduce pressure in hard soils.

**Treatment of Exterior Foundation Perimeter:** Apply 5 litres emulsion/linear metre/25 cm of penetration depth above grade to top of footing by rodding or injecting at 25-30 cm intervals. Dragnet FT EC Insecticide must be applied so as to create an even barrier from grade down to the top of footing. Concrete, asphalt or block sidewalks, driveways, patios, etc. adjacent to foundation must be drilled prior to rodding in chemical. If the post contains a void, inject emulsion into the void via a sub-slab injector at a rate of 7.5 litres emulsion/linear metre.

**Treatment of Interior Walls of Foundation:**

**Concrete floor:** Drill holes at 30 to 40 cm intervals, 15-30 cm from the foundation and apply 5 litres of the Dragnet FT EC Insecticide /water mixture per hole (7.5 litres/linear metre) with a sub-slab injector. Plug and seal drill holes with good quality mortar.

**Soil Floor:** Excavate and level soil in order to provide sufficient clearance to allow rodding of chemical. Apply 5 litres of the Dragnet FT EC Insecticide/water mixture per hole by rodding at 30 to 40 cm intervals from the foundation (7.5 litres/linear metre). Vents must be installed to provide sufficient ventilation for crawl spaces. Treated soil must be covered by a vapour barrier (concrete or polyethylene) under living space areas.

**Treatment of Wall Voids of Foundation:** Drill holes at 25 to 50 cm intervals just above grade level on the exterior surface of hollow foundation walls if possible (block construction, rubble walls, etc.). Inject 5 litres of the Dragnet FT EC Insecticide/water mixture per 0.5 linear metre via a sub-slab injector.

**Treatment Along Interior Partition Walls:** A basement partition wall extending into or through a concrete floor should be treated through a series of holes at 30-40 cm intervals on both sides of the wall. Apply 7.5 litres of the Dragnet FT EC Insecticide/water mixture per linear metre with a sub-slab injector. A basement partition wall set out on a slab floor should be treated as above but only on one side of the wall.

**Support Posts and Piers:** Apply 6 litres of the Dragnet FT EC Insecticide/water mixture per m<sup>2</sup> to the base of support posts via a sub-slab injector for a concrete floor and via rodding for soil floors. If the post contains a void, inject emulsion into the void via a sub-slab injector at a rate of 7.5 litres of the Dragnet FT EC Insecticide /water mixture/linear metre.

**Treatment of Wood in Place for Control of Termites (Localized Areas of Structures):**

SPOT TREATMENT ONLY: Spot application is localized to a surface area not more than 0.2 m<sup>2</sup>. Spots are not to be adjoining. The combined area of spots is not to exceed 10% of the total surface area treated.

For the control of termite carton nests in localized areas of infested wood in and around structures. This type of application is not intended to be a substitute for soil treatment, mechanical alteration or fumigation to control termites.

Apply a 0.5% emulsion to voids and galleries in damaged wood and in spaces between wooden members of a structure and between wood and foundations where wood is vulnerable. Paint on or fan spray applications may also be used. Plastic sheeting must be placed immediately below overhead areas that are spot treated except for soil surfaces in crawlspaces. Application may be made to inaccessible areas by drilling, and then injecting emulsion with a crack and crevice injector into the damaged wood or void spaces.

Termite carton nests in building voids may be injected with 0.5% to 1.0% emulsion. Multiple injection points to varying depths may be necessary. It is desirable to physically remove carton nest material from building voids when such nests are found.

**Treatment of Termite Carton Nests in Trees:**

Termite carton nests in trees may be injected with 0.5% to 1.0% emulsion. Multiple injection points to varying depths may be necessary. It is desirable to physically remove carton nest material from tree when such nests are found.

**Posts, Poles, Fences and Other Wooden Non-Building Constructions:**

Create an insecticidal barrier in the soil around wooden non-building constructions such as signs and landscape ornamentation by applying a 0.5% to 1.0% emulsion.

Previously installed poles and posts may be treated by sub-surface injection or treated by gravity-flow through holes made from the bottom of a trench around the pole or post. Treat on all sides to create a continuous insecticidal barrier around the pole. Apply to a depth of 15 cm below the bottom of the wood. For larger constructions, use 15 litres per 3 linear metres per 30 cm of depth.

Apply a 0.5% emulsion with a fan spray using a maximum pressure of 170 kilopascals. Treatment should be made just to the point of runoff. To control termites active inside posts, poles, fences and other wooden non-building constructions, drill to find the interior infested cavity and inject a 0.5-1.0% emulsion.

**Resistance-Management Recommendations**

For resistance management, Dragnet FT EC Insecticide contains a Group 3 insecticide. Any insect population may contain individuals naturally resistant to Dragnet FT EC Insecticide and other Group 3 insecticides. The resistant individuals may dominate the insect population if this group of insecticides are used repeatedly in the same fields/locations. Other resistance mechanisms that are not linked to site of action but are specific for individual chemicals, such as enhanced metabolism, may also exist. Appropriate resistance-management strategies should be followed.

To delay insecticide resistance:

- Where possible, rotate the use of Dragnet FT EC Insecticide or other Group 3 insecticides with different groups that control the same pests.
- Avoid application of consecutive sprays of Dragnet FT EC Insecticide or other insecticides in the same group in a season.
- Insecticide use should be based on an IPM program that includes scouting, record keeping, and considers cultural, biological and other chemical control practices.
- Monitor treated pest populations for resistance development.
- Contact your local extension specialist or certified crop advisors for any additional pesticide resistance management and/or IPM recommendations for the specific site and pest problems in your area.
- For further information or to report suspected resistance contact FMC at 1-800-321-1362.

Dragnet® is a registered trademark of FMC Corporation.

2023-1791  
2025-01-09

**Container Label**

**GROUPE**

**3**

**INSECTICIDE**

**DRAGNET® FT**

Insecticide émulsionnable concentré

COMMERCIAL

**NE PEUT ÊTRE UTILISÉ QUE PAR DES EXTERMINATEURS AUTORISÉS**

N° D'HOMOLOGATION 24175 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

BREVET CANADIEN N° 1 008 455

PRINCIPE ACTIF: Perméthrine\*\* 384 g/L

Emmagasiner au-dessus de 5 °C

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI  
(Voir les conseils de premiers soins et mises en garde à l'arrière)

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



POISON

CONTENU NET : 1 L (4 L)

Titulaire d'homologation:  
FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104 USA  
1-833-362-7722

Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être utilisé pour la suppression rémanente et pour tuer des organismes nuisibles indiqués sous chacun des sites suivants :

- A. à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport;
- B. à l'extérieur, sur les surfaces externes et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses;
- C. ouvrages de bois;
- D. utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments;
- E. plantes ornementales, arbres fruitiers et légumes dans les milieux résidentiels;
- F. suppression des termites (usage restreint).

## MISES EN GARDE

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- Ne jamais laisser une cuve de mélange ou des tuyaux flexibles contenant l'insecticide Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré sans surveillance durant la préparation ou le traitement.
- Ne pas utiliser, verser, renverser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

## ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Pulvérisateur à main qui produisent des effets de brumisation** (c. à d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 à 100 µm) : Porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- **Pulvérisateur manuel à compression mécanique** : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- **Pour tous les autres équipements d'application, y compris un pistolet de pulvérisation avec pompe manuelle** : Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

## MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur/dans les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion*, accessible sur le site Web de Santé Canada ([www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs)). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les pommes, poires, nectarines, pêches et prunes, ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture.

Pour les applications sur toute autre culture, éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Toxique pour certains insectes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, comme les haies ou les terres boisées. La perméthrine peut avoir des effets sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte intégrée, à l'intérieur du site traité. Une aire de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site d'application contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

#### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux** : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSER SANS FRAIS LE 1 800 331-3148.

#### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient un distillat du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration.

L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

#### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Emmagasiner à une température au-dessus de 5 °C (40 °F). S'il y a eu séparation et qu'on a l'intention de n'utiliser qu'une partie du contenu, lui permettre de se réchauffer jusqu'à 13 °C (55 °F) uniquement par la chaleur dans la pièce, puis bien agiter le produit pour lui donner une consistance uniforme. En cas de formation de cristaux, laisser la chaleur de la pièce uniquement réchauffer le produit, pendant 24 à 48 heures, jusqu'à la température ambiante [21 °C (70 °F)]. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit semble uniforme. Ne pas se servir d'une source de chaleur externe pour réchauffer le contenant.

Ne pas utiliser ni emmagasiner ce produit à proximité d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou d'une surface chaude. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX. Emmagasiner uniquement dans son contenant d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais et éviter toute chaleur excessive. Ouvrir prudemment le contenant. Après une utilisation partielle, remettre le couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit concentré ou dilué dans des contenants pour aliments ou boissons. Ne jamais contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains ou les animaux durant l'entreposage ou l'élimination de cet insecticide. En cas de déversement, éviter tout contact, isoler l'endroit et éloigner les animaux et les personnes non protégées. Confiner les déversements. Appeler FMC au 1 800 331-3148 et l'organisme de réglementation provincial/territorial.

2023-1791  
2025-01-09

Pour retenir un déversement : S'il s'agit d'un liquide, il faut l'endiguer ou bien l'absorber avec du sable, de la litière pour chats ou de l'argile commerciale. Si la substance est sèche, la recouvrir pour l'empêcher de se disperser. Mettre l'emballage endommagé dans un contenant protecteur. Identifier son contenu.

### **ÉLIMINATION**

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Dragnet® est une marque déposée de la FMC Corporation.

**Booklet**

**DRAGNET® FT**

Insecticide émulsionnable concentré

COMMERCIAL

**Ne peut être utilisé que par des exterminateurs autorisés**

N° D'HOMOLOGATION 24175 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

BREVET CANADIEN N° 1 008 455

PRINCIPE ACTIF: Perméthrine\*\* 384 g/L

Emmagasiner au-dessus de 5 °C

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINT AVANT L'EMPLOI  
(Voir les conseils de premiers soins et mises en garde à l'arrière)  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



Titulaire d'homologation :  
FMC Corporation  
2929 Walnut Street  
Philadelphia, PA 19104 USA  
1-833-362-7722

Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être utilisé pour la suppression rémanente et pour tuer des organismes nuisibles indiqués sous chacun des sites suivants :

- A. à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport;
- B. à l'extérieur, sur les surfaces externes et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses;
- C. ouvrages de bois;
- D. utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments;
- E. plantes ornementales, arbres fruitiers et légumes dans les milieux résidentiels;
- F. suppression des termites (usage restreint).

#### MISES EN GARDE :

- GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS :
- Ne jamais laisser une cuve de mélange ou des tuyaux flexibles contenant l'insecticide Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré sans surveillance durant la préparation ou le traitement.
- Ne pas utiliser, verser, renverser ou entreposer près d'une source de chaleur ou d'une flamme nue.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive au-delà de la zone à traiter est minime. Prendre en considération la vitesse du vent, direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les paramètres du pulvérisateur.

#### ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

- **Pulvérisateur à main qui produisent des effets de brumisation** (c. à d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 à 100 µm) : Porter une combinaison résistant aux produits chimiques avec un couvre-chef résistant aux produits chimiques par-dessus un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures résistant aux produits chimiques, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- **Pulvérisateur manuel à compression mécanique** : Porter une combinaison par-dessus d'une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.
- **Pour tous les autres équipements d'application, y compris un pistolet de pulvérisation avec pompe manuelle** : Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes, une protection oculaire (des lunettes de protection ou un écran facial), et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH, comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides, OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides, pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

#### MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les oiseaux.

Toxique pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées par pulvérisation directe, par dérive de pulvérisation ou par contact avec des résidus présents sur/dans les feuilles, le pollen et le nectar des plantes cultivées et des mauvaises herbes en fleurs. Réduire le plus possible la dérive de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site d'application. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des pollinisateurs, consulter le document *Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides - Pratiques exemplaires de gestion*, accessible sur le site Web de Santé Canada ([www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs](http://www.santecanada.gc.ca/insectespollinisateurs)). Suivre le mode d'emploi qui s'applique à la culture pour savoir quand appliquer le produit.

Pour les pommes, poires, nectarines, pêches et prunes, ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture.

Pour les applications sur toute autre culture, éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

2023-1791  
2025-01-09

Toxique pour certains insectes utiles (qui peuvent comprendre les insectes, les araignées et les acariens prédateurs et parasitiques). Limiter le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les insectes utiles dans les habitats situés à proximité du site d'application, comme les haies ou les terres boisées. La perméthrine peut avoir des effets sur les espèces d'arthropodes prédateurs et parasites utilisés dans les programmes de lutte intégrée, à l'intérieur du site traité. Une aire de refuge non pulvérisée d'au moins 1 mètre à partir du site d'application contribuera à maintenir les populations d'arthropodes utiles.

Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des sites traités, éviter d'appliquer ce produit sur une pente modérée ou forte, ou sur un sol compacté ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

### **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion**, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements**: enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation**: déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux** : garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE, COMPOSER SANS FRAIS LE 1 800 331-3148.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Ce produit contient un distillat du pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. L'exposition de la peau peut causer des effets temporaires (picotements, brûlure, démangeaisons, engourdissement). Traiter selon les symptômes.

### **ENTREPOSAGE**

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Emmagasiné à une température au-dessus de 5 °C (40 °F). S'il y a eu séparation et qu'on a l'intention de n'utiliser qu'une partie du contenu, lui permettre de se réchauffer jusqu'à 13 °C (55 °F) uniquement par la chaleur dans la pièce, puis bien agiter le produit pour lui donner une consistance uniforme. En cas de formation de cristaux, laisser la chaleur de la pièce uniquement réchauffer le produit, pendant 24 à 48 heures, jusqu'à la température ambiante [21 °C (70 °F)]. Agiter de temps en temps jusqu'à ce que les cristaux se dissolvent et que le produit semble uniforme. Ne pas se servir d'une source de chaleur externe pour réchauffer le contenant. Ne pas utiliser ni emmagasiner ce produit à proximité d'une source de chaleur, d'une flamme nue ou d'une surface chaude.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX.** Emmagasiné uniquement dans son contenant d'origine. Conserver dans un endroit sec et frais et éviter toute chaleur excessive. Ouvrir prudemment le contenant. Après une utilisation partielle, remettre le couvercle en place et le fermer hermétiquement. Ne jamais mettre le produit concentré ou dilué dans des contenants pour aliments ou boissons. Ne jamais contaminer d'autres pesticides, des engrais, l'eau, des aliments pour les humains ou les animaux durant l'entreposage ou l'élimination de cet insecticide. En cas de déversement, éviter tout contact, isoler l'endroit et éloigner les animaux et les personnes non protégées. Confiner les déversements. Appeler FMC au 1 800 331-3148 et l'organisme de réglementation provincial/territorial.

Pour retenir un déversement : S'il s'agit d'un liquide, il faut l'endiguer ou bien l'absorber avec du sable, de la litière pour chats ou de l'argile commerciale. Si la substance est sèche, la recouvrir pour l'empêcher de se disperser. Mettre l'emballage endommagé dans un contenant protecteur. Identifier son contenu.

### **ÉLIMINATION**

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale/territoriale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial/territorial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :**

La précision de la mesure de la bouteille « Tip and Pour » doit être validée avec un cylindre gradué lors de la première utilisation.

1. Pour préparer l'émulsion, diluer Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré uniquement avec de l'eau.
2. Pour préparer une petite quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 50 mL de Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré dans 4 L d'eau ou en utiliser 100 mL pour obtenir une concentration de 1,0 %.
3. Pour préparer une plus grande quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 12,5 L de Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré avec 1 000 L d'eau ou en utiliser 25 L pour obtenir une concentration de 1,0 %.

CET INSECTICIDE NE DOIT JAMAIS ÊTRE MÉLANGÉ EN RÉSERVOIR AVEC AUCUN AUTRE PRODUIT.

### **MODE D'EMPLOI**

#### **Renseignements généraux :**

Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré contient de la perméthrine, un pyréthrianoïde synthétique qui permet de supprimer un large spectre d'organismes nuisibles. Ceux-ci sont énumérés dans les sections ci-après de la présente étiquette. La perméthrine fournit une action de choc rapide contre les organismes nuisibles indiqués. Bien que la perméthrine soit plus stable que les pyréthrines sur lesquelles elle est basée, la perméthrine se dégrade quand même sous l'effet des rayons ultraviolets du soleil. Par conséquent, sa rémanence est relativement courte en présence de la lumière du soleil; toutefois, quand elle est protégée du soleil, la perméthrine (Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré), a un effet rémanent sur les organismes ciblés (sauf les tiques et les puces). Dans la zone d'application, pour améliorer l'efficacité du produit, appliquer celui-ci directement sur l'organisme nuisible ciblé, dans la mesure du possible.

Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être utilisé pour la suppression rémanente ou pour tuer des organismes nuisibles ciblés sur les sites suivants :

- A. à l'intérieur des bâtiments et des moyens de transport;
- B. à l'extérieur, sur les surfaces externes et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses;
- C. ouvrages de bois intérieurs et extérieurs;
- D. utilisations extérieures générales indiquées autour des bâtiments;
- E. plantes ornementales, arbres fruitiers et légumes dans les milieux résidentiels;
- F. suppression des termites (usage restreint).

BIEN AGITER AVANT L'EMPLOI.

#### **Restrictions :**

- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.
- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

- Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles dans la section Mises en Garde Environnementales.
- NE PAS mélanger ce produit en cuve avec d'autres produits.
- NE PAS appliquer le produit non dilué.
- Diluer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré avec de l'eau propre seulement.
- NE PAS appliquer sur des personnes, des animaux de compagnie, des animaux d'élevage ou des sources d'électricité.
- NE PAS appliquer ce produit si des personnes, des animaux de compagnie ou des animaux d'élevage sont présents.
- À moins d'indications contraires sur cette étiquette, NE PAS permettre aux personnes, aux animaux de compagnie, ni aux animaux d'élevage de pénétrer dans les sites traités avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- NE PAS laisser le brouillard de pulvérisation s'égoutter ni dériver vers des surfaces non ciblées.
- NE PAS utiliser, verser, renverser, ni entreposer près d'une source de chaleur ni d'une flamme nue.
- À moins d'indications contraires sur cette étiquette, NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.
- Lorsqu'appliqué au-dessus de la tête ou dans les endroits confinés, porter un équipement de protection respiratoire et oculaire approprié.
- Utilisation intérieur, aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de ventilation et les échangeurs d'air en état de fonctionner peuvent aussi être utilisés
- NE PAS appliquer DRAGNET FT Insecticide émulsionnable concentré par brumisation ou par aérosol (c. à d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 µm ou moins).
- NE PAS appliquer par pulvérisation pneumatique ou par pulvérisateur agricole.
- Appliquer uniquement avec un équipement portatif.
- En cas d'application sur des ouvrages, utiliser un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi) pour éviter d'éclabousser les surfaces non ciblées, à moins d'indication contraire sur la présente étiquette.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.
- NE PAS appliquer sous forme de pulvérisation d'ambiance.
- NE PAS entreposer près des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
- Ne pas planter de cultures vivrières dans le sol adjacent à un édifice où il y a eu une application de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré.
- NE PAS contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. NE PAS pulvériser les aliments destinés à la consommation humaine ou animale ni leurs emballages. NE PAS appliquer dans une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir du site à traiter. Retirer ou recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés aux humains et aux animaux, ou les laver à fond après le traitement. Jeter tout aliment destiné à la consommation humaine ou animale ayant été contaminé par la solution pulvérisée.
- Lorsque des applications multiples sont permises, répéter le traitement seulement si le problème persiste ou en cas de réinfestation. NE PAS dépasser la dose d'application ni le nombre annuel de traitements associé à chaque utilisation. Respecter le délai d'attente entre les traitements associés à chaque utilisation.

**A. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES UTILISATIONS À L'INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS ET DES ZONES NON DESTINÉES AUX PASSAGERS DANS LES MOYENS DE TRANSPORT (P. EX. AÉRONEFS, NAVIRES, TRAINS, CAMIONS) :**

**Lieux d'utilisation :** À l'intérieur des bâtiments, y compris des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales\* et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions).

\*Établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales : Tout endroit autre qu'une résidence privée où des aliments sont conservés, traités, préparés ou servis. Les zones non destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et

animales comprennent les aires à déchets, les cabinets de toilette, les siphons de sol où l'eau se déverse vers les égouts, les entrées et les vestibules, les bureaux, les vestiaires, les salles des machines, les chaufferies, les garages, les placards à vadrouilles et les aires d'entreposage des produits en conserve, en bouteille ou sous emballage. Les zones destinées aux denrées alimentaires humaines et animales des établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales comprennent les aires de réception, de service, de conservation d'aliments secs, froids, congelés ou crus, d'emballage (y compris de mise en conserve, en bouteille et en boîte), de préparation (p. ex. nettoyage, tranchage, cuisson, mouture) et de stockage de déchets comestibles, ainsi que les systèmes de transformation en circuit fermé comme les minoteries, les laiteries et les fabriques d'huiles comestibles et de sirops.

**Comment appliquer le produit à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :**

NE PAS APPLIQUER SOUS FORME DE PULVÉRISATION D'AMBIANCE.

APPLIQUER COMME TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE À L'INTÉRIEUR, COMME TRAITEMENT LOCALISÉ, COMME TRAITEMENT DES FISSURES ET DES CREVASSES OU COMME TRAITEMENT DES CAVITÉS. LES TRAITEMENTS GÉNÉRALISÉS À L'INTÉRIEUR SONT PERMIS UNIQUEMENT DANS LES ÉTABLISSEMENTS NON DESTINÉS À LA MANIPULATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES HUMAINES ET ANIMALES \* ET LES BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS\*\*. Ces méthodes peuvent être utilisées sur les surfaces internes des bâtiments ou sur les surfaces des zones non destinées aux passagers des moyens de transport, y compris les plinthes; les coins sombres des pièces et des placards; les murs et les planchers en arrière et en dessous des électroménagers (p. ex. cuisinières, réfrigérateurs) et des armoires; autour des éviers, des poubelles, de la plomberie et des autres installations de services publics (sauf les sources d'électricité); et les endroits par lesquels les organismes nuisibles peuvent entrer, comme les cadres de porte et les appui-fenêtres. Pour accroître l'efficacité du produit dans le lieu d'utilisation indiqué, l'appliquer directement sur les organismes nuisibles dans la mesure du possible.

Traitement de périmètre à l'intérieur : Application d'un produit à l'intérieur en bande étroite d'une largeur inférieure à 0,3 m le long du périmètre d'une pièce, sur les plinthes et les jonctions murs-plancher ou murs-plafond, et autour des cadrages des portes et des fenêtres.

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m<sup>2</sup>. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Traitement des fissures et des crevasses : Application directe d'un produit dans les petites ouvertures qui s'observent à la surface d'une structure. Il ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. Les ouvertures étroites se trouvent généralement à l'emplacement des joints de dilatation, aux points d'entrée des services publics (sauf les sources d'électricité et de chaleur) et le long des plinthes et des moulures. Les buses de pulvérisation pouvant produire un jet de précision doivent être utilisées aux endroits pertinents entre différents éléments de construction, et entre l'équipement et le plancher.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus, ou entre les pattes d'équipement. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application. Les buses de pulvérisation pouvant produire un jet de précision doivent être utilisées dans les ouvertures menant à des espaces creux dans les murs et dans les pattes d'équipement.

Traitement généralisé à l'intérieur (permis uniquement les établissements non destinés à la manipulation des denrées alimentaires humaines et animales\* et les structures non résidentielles\*\*) : NE PAS appliquer à l'intérieur dans les établissements de manipulation de denrées alimentaires humaines et animales \* et les milieux résidentiels\*\* sous forme de traitement généralisé. Le traitement généralisé à l'intérieur des établissements non destinés à la manipulation des denrées alimentaires humaines et animales\* et des bâtiments non résidentiels\*\*

consiste à appliquer un produit sur de vastes surfaces à l'intérieur d'une structure. Par exemple : murs, planchers, plafonds, parois intérieures des fondations, vides sanitaires.

\*\*On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Dans le cas des utilisations sur les structures, les milieux résidentiels sont notamment les maisons, les écoles, les restaurants, les édifices publics, les zones destinées aux passagers dans les moyens de transport ou tout autre endroit où la population générale, y compris les enfants, peut être exposée.

Injection de bois (fourmis charpentières uniquement): le bois infesté de fourmis peut être foré et injecté avec une solution à 0,5%: (25 mL de produit / 2 L d'eau) d'un insecticide Dragnet FT EC suffisant pour remplir la cavité.

**Restrictions d'utilisation supplémentaires à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :**

- NE PAS appliquer dans les pouponnières, les chambres de patients, ni les chambres pour personnes atteintes d'une invalidité.
- Dans les bâtiments d'élevage: NE PAS répéter le traitement pendant au moins 14 jours. Traiter de nouveau après 14 jours seulement si le problème persiste ou en cas de réinfestation. Les animaux qui retournent aux zones traitées ne doivent pas être abattus pendant au moins 7 jours après le traitement du bâtiment d'élevage. NE PAS dépasser 12 applications par années.

**Instructions supplémentaires concernant les organismes nuisibles supprimés à l'intérieur des bâtiments et des zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport (p. ex. aéronefs, navires, trains, camions) :**

Organismes nuisibles	Lieu d'utilisation	Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer le produit »)	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Notes propres à des organismes nuisibles particuliers
Fourmis	Bâtiments (tout type) et zones non destinées aux passagers dans les moyens de transport	Traitement à l'intérieur de périmètre, localisé, des fissures et des crevasses, et des cavités	<u>0,5 % [comme p.a.]</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau	10 mL de produit dilué/m <sup>2</sup> (Traitement à l'intérieur de périmètre, localisé, des fissures et des crevasses, et des cavités) 20 mL de produit dilué/m <sup>2</sup> (Traitement généralisé)	7 jours	Appliquer sur les pistes de fourmis, ainsi qu'autour des portes et des fenêtres, et partout où ces insectes pourraient trouver un point d'entrée dans le bâtiment.
Punaises des lits						NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, la literie pour les animaux de compagnie, les jouets ou les vêtements.
Abeilles						Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible.
Tiques (tue)					Traitement généralisé (milieux non résidentiels seulement)	Dans les bâtiments d'élevage: 14 jours

Organismes nuisibles	Lieu d'utilisation	Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer le produit »)	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Notes propres à des organismes nuisibles particuliers
						<p>autres endroits indiqués sur l'étiquette. NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac d'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents. NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.</p>
Fourmis charpentières						<p>On peut percer des trous dans le bois infesté de fourmis et y injecter l'insecticide Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré.</p>
Anthrènes des tapis						
Blattes						
Grillons						
Perce-oreilles						
Thermobies						
Puces (tue)						<p>Appliquer sur les surfaces internes des bâtiments, y compris les fissures et les crevasses dans les murs et les planchers, le long des plinthes et en arrière de celles-ci, les cadres de fenêtre et de porte, et des parties localisées de planchers et de couvre-planchers. La literie des animaux de compagnie peut être entièrement traitée avec ce produit ou être remplacée par une literie fraîche et propre après le traitement des autres endroits indiqués sur l'étiquette. NE PAS PULVÉRISER CE PRODUIT SUR LES ANIMAUX DE COMPAGNIE. Traiter les animaux de compagnie seulement avec des produits qui sont homologués pour applications sur le type d'animal de compagnie en question. Pour supprimer efficacement les puces et les tiques à l'intérieur, nettoyer tout endroit utilisé par un animal de compagnie. Cela comprend</p>

Organismes nuisibles	Lieu d'utilisation	Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer le produit »)	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Notes propres à des organismes nuisibles particuliers
Mouches domestiques						passer à l'aspirateur les sols, les tapis et les meubles (jeter le sac d'aspirateur après l'emploi) et laver les endroits où l'animal se couche et vit, ainsi que les lieux adjacents. NE PAS appliquer sur les meubles, les matelas, le linge de maison, les jouets ou les vêtements.
Pyrales indiennes de la farine						
Lépismes argentés						
Araignées						
Guêpes (y compris les guêpes jaunes et les frelons)						Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible.
Mouches domestiques	Zones non destinées aux denrées alimentaires humaines et animales dans les laiteries	Traitement généralisé	0.2 % (comme p.a.) : 25 mL de produit/5 L d'eau	5 L de produit dilué par 100 m <sup>2</sup> de surface	14 jours	Appliquer uniquement lorsque l'équipement n'est pas en marche. Laver à fond tout l'équipement avant de le remettre en marche. Dans les laiteries, appliquer uniquement lorsque la laiterie est arrêtée. Laver à fond tout l'équipement de traite avant de le remettre en marche.
Mouches domestiques, mouches piquantes des étables	Étables à bœufs, étables à vaches laitières, poulaillers, étables, Parcs d'engraissement intérieur	Traitement généralisé	0.2 % (comme p.a.) : 25 mL de produit/5 L d'eau	5 L de produit dilué par 100 m <sup>2</sup> de surface	14 jours	NE PAS appliquer plus de 12 traitements par année. NE PAS appliquer sur des animaux (y compris la volaille). Les animaux d'élevage qui retournent dans les zones traitées peuvent seulement être abattus 7 jours après l'application du produit dans le bâtiment d'élevage.

## B. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES TRAITEMENTS À L'EXTÉRIEUR SUR LES SURFACES EXTERNES\*\*\* ET LE LONG DU PÉRIMÈTRE DES BÂTIMENTS ET DES PATIOS, DES VÉRANDAS ET DES TERRASSES :

\*\*\* Les surfaces externes des bâtiments comprennent, sans s'y limiter, les bardages extérieurs, les fondations, les cadres de fenêtre et les gouttières.

Bardages en vinyle et en aluminium, et en matériaux de construction composites : Si on applique Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sur du bardage en vinyle ou en aluminium, ou matériaux de construction composites (surtout si celui-ci est clair, vieux, patiné ou abîmé), il risque de le tacher, de le blanchir ou de le décolorer. De plus, quand on utilise un concentré émulsifiable, l'ensoleillement direct et la chaleur extrême peuvent favoriser des dommages. Avant d'appliquer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sur du

bardage en vinyle ou en aluminium, ou matériaux de construction composites, traiter une petite surface et vérifier s'il y a des taches 30 minutes plus tard. Quels que soient les résultats de l'essai, ne pas appliquer ce produit sur du bardage en vinyle ou en aluminium, ou des matériaux de construction composites quand celui-ci est en plein soleil ni pendant la chaleur du jour.

**Comment appliquer le produit à l'extérieur sur les surfaces externes\*\*\* et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses :**

APPLIQUER UNIQUEMENT COMME TRAITEMENT DE PÉRIMÈTRE À L'EXTÉRIEUR OU COMME TRAITEMENT LOCALISÉ. LES TRAITEMENTS GÉNÉRALISÉS DE STRUCTURES EXTÉRIEURES SONT PERMIS UNIQUEMENT POUR SUPPRIMER LES POLLENIES DU LOMBRIC.

Traitement de périmètre à l'extérieur : Application d'un produit en bande (d'une largeur d'un mètre ou moins) sur le sol le long des fondations extérieures de la structure et sur la surface des fondations jusqu'à une hauteur d'un mètre ou moins à partir du sol. Si des résidus de paille ou de feuilles sont présents ou si le feuillage est dense, il peut être nécessaire d'appliquer la dose maximale du produit dilué associée à cette utilisation pour assurer une couverture complète.

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m<sup>2</sup>. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce. Appliquer par jet de précision ou par pulvérisation en utilisant un calibre grossier de gouttelettes et une faible pression de pulvérisation ne dépassant pas 345 kPa (50 psi), ou encore au moyen d'un pinceau afin de ne pas éclabousser les surfaces non ciblées. Traiter les endroits où les organismes nuisibles sont présents sur les surfaces des bâtiments, sur les patios, les vérandas et les terrasses, et aux points d'entrée comme les cadres de fenêtre ou de porte.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

Traitement généralisé de structures extérieures (pollénie du lombric seulement) : Application généralisée d'un produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure. Par exemple : toits, murs, portes, fenêtres et fondations.

**Instructions supplémentaires concernant les organismes nuisibles ciblés à l'extérieur sur les surfaces externes\*\*\* et le long du périmètre des bâtiments et des patios, des vérandas et des terrasses :**

Organismes nuisibles	Méthode d'application (Pour de plus amples renseignements, voir la rubrique « Comment appliquer »)	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Notes propres à des organismes nuisibles particuliers
Fourmis	Traitement de périmètre à l'extérieur, traitement localisé, traitement des cavités	<u>0,5 % (comme p.a.)</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau	10 L de produit dilué par 100 m <sup>2</sup> de surface	14 jours	
Abeilles					Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible. Cela comprend le traitement des nids observés dans les cavités des structures.
Fourmis charpentières					
Blattes					
Grillons					
Perce-oreilles					
Thermobies					
Puces					
Spongieuses (adultes et larves)					Chenilles de la spongieuse : Pulvériser directement sur les chenilles de la spongieuse présentes sur les surfaces externes des bâtiments et sur les patios, les vérandas et les terrasses.
Mouches domestiques					
Lépismes argentés					
Araignées					
Tiques (tue)					
Guêpes (y compris les guêpes jaunes et les frelons)					Pour l'élimination des nids, appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Diriger le jet vers l'entrée des nids ou dans les fissures et les crevasses qui pourraient abriter des nids. Saturer l'entrée des nids pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible. Cela comprend le traitement des nids observés dans les cavités des structures.
Pollénies du lombric	Traitement de périmètre à l'extérieur, traitement localisé, traitement généralisé de structures extérieures	<u>0.5 % (comme p.a.)</u> : 130 mL de produit/10 L d'eau	Ne pas dépasser 10 L de solution de pulvérisation diluée par 100 m <sup>2</sup>	14 jours	La pollénie du lombric, qui fait partie de l'ordre des diptères, ressemble à la mouche domestique. Elle s'en distingue par son comportement léthargique et erratique et par ses ailes qui se chevauchent lorsqu'elle n'est pas active. Elle s'introduit dans les bâtiments à l'automne pour hiverner en groupe. La pollénie du lombric commence à chercher des endroits protégés pour hiverner vers la mi-août, lorsque les jours raccourcissent. Elle est attirée par les murs réchauffés par le soleil lorsque le climat se refroidit. Cette période constitue une occasion de supprimer les pollénies du lombric à l'extérieur du bâtiment.  Pulvériser le mélange sur les murs extérieurs, y compris sous les corniches, les soffites et les boiseries des fenêtres. La meilleure période de l'année pour le traitement est de la mi-août à la fin de septembre, selon les conditions météorologiques.

### C. INSTRUCTIONS CONCERNANT LE TRAITEMENT DES OUVRAGES EXTÉRIEURS EN BOIS :

#### Comment appliquer le produit sur les ouvrages extérieurs en bois :

Traitement localisé : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m<sup>2</sup>. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Traitement des cavités : Application d'un produit dans les espaces vides et inaccessibles à l'intérieur d'une structure, comme les parois creuses et les plafonds suspendus. Prendre soin de ne pas laisser le pesticide s'échapper de la cavité traitée. Les dépôts de résidus sur les surfaces non ciblées doivent être nettoyés par le préposé à l'application.

Traitement généralisé d'ouvrages extérieurs (surfaces externes des ouvrages de bois seulement) : Application généralisée d'un produit sur de vastes surfaces à l'extérieur d'une structure. Utiliser une buse à jet en éventail à une pression ne dépassant pas 170 kPa.

Injection sous la surface et tranchée (poteaux installés, poteaux et autres constructions en bois uniquement): les poteaux et pieux déjà installés peuvent être traités par injection sous la surface ou par gravité dans des trous percés au fond d'une tranchée autour du poteau ou pieu. Traiter de tous les côtés pour créer une barrière insecticide continue autour du poteau.

#### Restrictions supplémentaires pertinentes pour le traitement des ouvrages extérieurs en bois :

- NE PAS appliquer sur le bois de chauffage.

#### Instructions supplémentaires concernant les organismes nuisibles ciblés lors du traitement des ouvrages extérieurs en bois :

Lieu	Organismes nuisibles	Méthode d'application	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Instructions
À l'intérieur des ouvrages extérieurs en bois infectés	Fourmis charpentières	Traitement localisé, traitement des cavités	<u>0,5 % (comme p.a.)</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau	10 L de pulvérisation diluée par 100 m <sup>2</sup> de surface	14 jours	Ce type de traitement ne doit pas remplacer les traitements dans le sol, les modifications mécaniques ni les fumigations visant à lutter contre les infestations sérieuses par les insectes indiqués. Appliquer dans les cavités et les galeries d'insectes dans le bois endommagé entre les éléments en bois d'un ouvrage ainsi qu'aux endroits entre le bois et les fondations où le bois est vulnérable. Le produit peut aussi être appliqué par badigeonnage ou par jet en éventail. Installer des feuilles de plastique directement en-dessous des espaces surélevés faisant l'objet d'un traitement localisé, sauf à la surface du sol dans les vides sanitaires. Il est possible de traiter des endroits inaccessibles en perçant une ouverture, puis en injectant l'émulsion dans le bois endommagé ou la cavité au moyen d'une buse à jet de précision.
	Coléoptères xylophages, y compris les perceurs du vieux bois et les lyctes					

Lieu	Organismes nuisibles	Méthode d'application	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Instructions
Pieux et poteaux installés et autres ouvrages de bois (p. ex. écriteaux, clôtures, ouvrages d'aménagement paysager)	Fourmis charpentières	Traitement barrière du sol par injection sous la surface ou aménagement de tranchées	<u>0,5 à 1 % (comme p.a.)</u> : 25 à 50 mL de produit/2 L d'eau	15 litres pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur	14 jours	Créer une barrière insecticide dans le sol autour des ouvrages de bois. Les pieux et poteaux déjà enfouis peuvent être traités par une injection ou par un écoulement par gravité, en faisant des trous à partir d'une tranchée creusée autour du poteau ou du pieu. Traiter sur tous les côtés pour créer une barrière insecticide ininterrompue autour du poteau. Appliquer jusqu'à une profondeur de 15 cm en dessous du bas du bois. Pour les constructions plus volumineuses, utiliser 15 L de solution de pulvérisation pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur.
Poteaux électriques et poteaux de clôture	Fourmis charpentières Coléoptères xylophages, y compris les perceurs du vieux bois et les lyctes	Traitement des cavités	<u>0,5 % (comme p.a.)</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau	10 L de pulvérisation diluée par m <sup>2</sup> de surface	14 jours	Percer des trous dans l'ouvrage pour trouver la cavité infestée à l'intérieur et injecter une émulsion de 0,5 %.
Surfaces extérieures d'ouvrages de bois	Fourmis charpentières Coléoptères xylophages, y compris les perceurs du vieux bois et les lyctes	<u>Traitement généralisé de structures extérieures</u>	<u>0,5 % (comme p.a.)</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau	10 L de pulvérisation diluée par m <sup>2</sup> de surface	14 jours	Utiliser une buse à jet en éventail à une pression ne dépassant pas 170 kPa.

#### D. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES UTILISATIONS EXTÉRIEURES GÉNÉRALES INDIQUÉES AUTOUR DES BÂTIMENTS :

##### Restrictions visant les utilisations extérieures générales autour des bâtiments :

- NE PAS appliquer dans le cadre d'un traitement généralisé sur des pelouses ou d'autres grandes surfaces.
- NE PAS appliquer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré par brumisation ou par aérosol (c.-à-d. au moyen d'un équipement produisant un jet de gouttelettes ayant un diamètre volumétrique moyen [DVM] de 50 µm ou moins).

##### Instructions concernant les organismes nuisibles ciblés - Utilisations extérieures générales autour des bâtiments :

Lieu	Organismes nuisibles	Méthode d'application	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Instructions
Sous terre et dans les arbustes et arbres	Nids d'abeilles et de guêpes (y compris les frelons et les guêpes jaunes)	Pulvérisation au moyen d'équipement d'application au sol	<u>0,5 % (comme p.a.)</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau	10 à 40 L de pulvérisation diluée par 100 m <sup>2</sup> de surface	14 jours	Appliquer tard le soir lorsque les insectes ne sont pas actifs. Pulvériser l'entrée des nids jusqu'au point de saturation pour que le produit entre en contact avec le plus d'insectes possible.

Lieu	Organismes nuisibles	Méthode d'application	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Délai d'attente minimal entre les traitements	Instructions
<p>Traitement des arbustes, des arbres (lorsqu'il n'y a pas de fruits comestibles), des arbres à feuillage persistant et des herbes hautes ornementales trouvés dans et le long des limites des propriétés des maisons, et autres bâtiments résidentiels privés associ** y compris les hangars, les granges et les garages. Ne pas utiliser à proximité des installations résidentielles publiques (p. ex. parcs).</p>	<p>Lutte contre les moustiques adultes</p>	<p>Pulvérisation du périmètre des propriétés au moyen d'équipement d'application au sol</p>	<p><u>0,5 % (comme p.a.)</u> : 130 mL de produit/10 L d'eau</p>	<p>10 à 40 L de pulvérisation diluée par 100 m<sup>2</sup> de surface</p>	<p>7 jours</p>	<p>Appliquer une bande d'une largeur de 1 à 3 m aux abords de la propriété, sur les arbustes, les persistants et les herbes hautes, là où se rassemblent généralement les moustiques. Appliquer la solution de pulvérisation jusqu'à ce que le feuillage soit mouillé.</p>
		<p>Pulvérisation localisée des propriétés au moyen d'équipement d'application au sol</p>				<p>Traitement localisé avec une pulvérisation ou un brouillard sur les zones telles que les arbustes, les arbres (lorsqu'il n'y a pas de fruits comestibles), les arbres à feuillage persistant et les hautes herbes ornementales où les moustiques adultes se rassemblent et sur les lieux de repos des moustiques. Appliquer la solution de pulvérisation jusqu'à ce que le feuillage soit humide.</p>
<p>Décharges, sol et pelouses résidentielles seulement</p>	<p>Fourmilières</p>	<p>Bassinage au moyen d'équipement d'application au sol</p>	<p><u>0,5 % (comme p.a.)</u> : 25 mL de produit/2 L d'eau</p>	<p>4 à 7 L de pulvérisation diluée par fourmilière NE PAS dépasser 7 L d'émulsion par fourmilière</p>	<p>7 jours</p>	<p>Traiter chaque fourmilière, puis traiter un cercle de 1 mètre de diamètre tout autour, aspergeant jusqu'à ce que la fourmilière soit mouillée. Utiliser la dose supérieure pour les fourmilières mesurant plus de 30 cm. Pour bénéficier des meilleurs résultats possibles, appliquer par temps frais, c'est-à-dire tôt le matin ou tard le soir, mais jamais quand il fait très chaud.</p>
<p>Parcs d'engraissement extérieur</p>	<p>Mouches domestiques, mouches piquantes des étables</p>	<p>Traitement généralisé</p>	<p><u>0,2 % (comme p.a.)</u> : 25 mL de produit/5 L d'eau</p>	<p>5,0 L de pulvérisation diluée par 100 m<sup>2</sup> de surface</p>	<p>14 jours</p>	<p>NE PAS appliquer plus de 12 traitements par année. NE PAS appliquer sur des animaux (y compris la volaille). Les animaux d'élevage qui retournent dans les zones traitées peuvent seulement être abattus 7 jours après l'application du produit dans le bâtiment d'élevage.</p>

**E. INSTRUCTIONS CONCERNANT LES PLANTES ORNEMENTALES, LES ARBRES FRUITIERS ET LES LÉGUMES DANS LES MILIEUX RÉSIDENTIELS\* :**

**Restrictions visant les plantes ornementales, les arbres fruitiers et les légumes dans les milieux résidentiels\* :**

- NE PAS utiliser dans la production de cultures commerciales ou agricoles.
- NE PAS appliquer par voie aérienne. Application au sol seulement.
- NE PAS appliquer à l'aide d'un pulvérisateur à jet porté ou d'un pulvérisateur agricole.

- Un délai avant la plantation (DAP) de 60 jours est requis pour toutes les cultures d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale ne figurant pas sur l'étiquette.
- Toxique pour les abeilles. NE PAS appliquer sur les pommes, poires, nectarines, pêches, et prunes pendant la période de floraison de la culture. Pour toutes les autres cultures, éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Si l'on a recours à des services de pollinisation par des abeilles domestiques, NE PAS appliquer pendant la période de floraison de la culture.

5 mL = 1,0 cuillerée à thé, 15 mL = 1 cuillerée à table. Mélanger avec de l'eau en suivant les instructions figurant dans le tableau ci-dessous et appliquer au moyen d'un pulvérisateur de manière à bien couvrir les plantes.

Culture	Organismes nuisibles	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Calendrier d'application	Nombre maximal de traitements par année	Délai d'attente entre les traitements	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Notes
<b>PLANTES ORNEMENTALES</b> : Uniquement pour supprimer les insectes sur les arbres et les arbustes ayant une valeur ornementale.								
Arbres et arbustes conifères	Chenilles à houppes du Douglas, chenilles à houppes blanches, tordeuses des bourgeons de l'épinette, tenthrèdes à tête jaune de l'épinette, pyrales des cônes de l'épinette, tenthrèdes se nourrissant en milieu ouvert	0,006% (comme p.a.)  1,6 mL de produit avec 10 L d'eau	115 mL/m <sup>2</sup> (0,007 g p.a./m <sup>2</sup> )	Bien appliquer dès l'apparition des premiers signes de ravages.	1	Sans objet	Sans objet	
Arbres et arbustes à feuilles caduques	Spongieuses, livrées d'Amérique, livrées des forêts, chenilles à tente estivale, tisseuses du fusain, pucerons se nourrissant en milieu ouvert	0,00875% (comme p.a.)  2,3 mL de produit avec 10 L d'eau	80 mL/m <sup>2</sup> (0,007 g p.a./m <sup>2</sup> )	Bien appliquer dès l'apparition des premiers insectes.	1	Sans objet	Sans objet	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Pour s'assurer que le produit n'a pas d'effets phytotoxiques, pulvériser sur une portion peu apparente de l'arbre ou de l'arbuste à traiter, puis attendre 24 heures pour voir s'il y a des réactions néfastes.

2023-1791  
2025-01-09

Culture	Organismes nuisibles	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Calendrier d'application	Nombre maximal de traitements par année	Délai d'attente entre les traitements	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Notes
Troncs d'arbres et plantes ornementales ligneuses	Chenilles de la spongieuse, foreurs, scolytes	<u>0,5 % (comme p.a.)</u> Mélanger 25 mL de produit/2 L d'eau	1.5 mL/m <sup>2</sup> (0,007 g p.a./m <sup>2</sup> )		1	7 jours	Sans objet	Chenilles de la spongieuse : Pulvériser les troncs d'arbres jusqu'au point de ruissellement. Foreurs et scolytes : Pour empêcher les foreurs d'infester les arbres et les plantes ornementales ligneuses, pulvériser le produit sur l'écorce jusqu'au point de ruissellement.
Plantes ornementales d'extérieur	Vers-gris	0,01% (comme p.a.) Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau.	73 mL/m <sup>2</sup> (0,007 g p.a./m <sup>2</sup> )		1	Sans objet	Sans objet	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ces insectes attaquent et coupent les plantules, les plants repiqués et les plantes basses. Pour confirmer la cause du problème, remuer avec les doigts le sol autour d'un plant endommagé pour voir s'il y a des vers de couleur foncée qui sont enroulés. Pulvériser à fond le produit sur les plants et sur le sol en dessous dès l'apparition des premiers dommages. NOTE : Seuls les vers-gris se nourrissent à la surface du sol

Culture	Organismes nuisibles	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Calendrier d'application	Nombre maximal de traitements par année	Délai d'attente entre les traitements	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Notes
								et au-dessus seront éliminés. Les vers-gris souterrains ne seront éliminés que s'ils sortent de terre pour se déplacer sur la surface traitée.
<b>ARBRES FRUITIERS</b>								
Pommes	Arpenteuses tardives, livrées d'Amérique, pique-boutons du pommier, charançons de la prune, cicadelles blanches du pommier	0,0125% (comme p.a.)  Mélanger 3,25 mL de produit avec 10 L d'eau.	160 mL/m <sup>2</sup> (0.02 g p.a./m <sup>2</sup> ) pour 0,0125% (comme p.a.) bouillie	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.	1	Sans objet	Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture.
	Mineuses des feuilles, noctuelles des fruits verts, vers chemin-de-fer, enrouleuses, punaises ternes, punaises de la molène, petits carpocapses de la pomme, carpocapses de la pomme	0,025% (comme p.a.)  Mélanger 6,5 mL de produit avec 10 L d'eau.	80 mL/m <sup>2</sup> (0.02 g p.a./m <sup>2</sup> ) pour 0,025% (comme p.a.) bouillie.	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.				
Pêches et nectarines	Tordeuses orientales du pêcher, charançons de la prune, punaises	0,025% (comme p.a.)  Mélanger 6,5 mL de produit avec 10 L d'eau.	80 mL/m <sup>2</sup> (0,02 g p.a./m <sup>2</sup> )	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.	2	14 jours	Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture.
Prunes	Charançons de la prune	0,025% (comme p.a.)  Mélanger 6,5 mL de produit avec 10 L d'eau.	80 mL/m <sup>2</sup> (0,02 g p.a./m <sup>2</sup> )	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.	2	14 jours	Ne pas appliquer moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture.
Raisins	Tordeuses de la vigne	0,02% (comme p.a.)  Mélanger 5,0 mL avec 10 L d'eau.	70 mL/m <sup>2</sup> (0,0138 g p.a./m <sup>2</sup> ) pour 0,02% (comme p.a.) bouillie	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.	4	7 jours	Ne pas appliquer moins de 21 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne
	Cicadelles du raisin	0,01% (comme p.a.)  Mélanger 2,5 mL de	140 mL/m <sup>2</sup> (0,0138 g p.a./m <sup>2</sup> ) pour 0,01%	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des				

Culture	Organismes nuisibles	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Calendrier d'application	Nombre maximal de traitements par année	Délai d'attente entre les traitements	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Notes
		produit avec 10 L d'eau.	(comme p.a.) bouillie.	insectes ou leurs ravages.				l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.
Poires (Est du Canada)	Psylles du poirier (nymphe et adultes), carpocapses de la pomme, noctuelles des fruits verts	0,025% (comme p.a.)  Mélanger 6,5 mL de produit avec 10 L d'eau.	170 mL/m <sup>2</sup> (0,0425 g p.a./m <sup>2</sup> )	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.	2	7 jours	7 jours pour les taux d'application de 0,020 g p.a./m <sup>2</sup> ; 14 jours pour les taux d'application supérieurs à 0,020 g p.a./m <sup>2</sup>	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. NE PAS dépasser 0,0425 g p.a. / m <sup>2</sup> / an
Poires (Colombie-Britannique)	Psylles du poirier avant la floraison (adultes hivernants)	0,025% (comme p.a.)  Mélanger 6,5 mL avec 10 L d'eau.	170 mL/m <sup>2</sup> (0,0425 g p.a./m <sup>2</sup> )	Traiter jusqu'au stade de la feuille verte de 1,0 cm du poirier.	2	7 jours	7 jours pour les taux d'application de 0,020 g p.a./m <sup>2</sup> ; 14 jours pour les taux d'application supérieurs à 0,020 g p.a./m <sup>2</sup>	NE PAS UTILISER en Colombie-Britannique pour éliminer les nymphes du psylle du poirier. Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Ne pas dépasser 0,0425 g p.a. / m <sup>2</sup> / an
<b>LÉGUMES</b>								
Choux, choux-fleurs, choux de Bruxelles	Piérides du chou, fausses-arpenteuses du chou, larves de fausse-teigne des crucifères et altises des crucifères	0,006% (comme p.a.)  Mélanger 1,6 mL de produit avec 10 L d'eau.	245 mL/m <sup>2</sup> (0,015 g p.a./m <sup>2</sup> )	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.	4	7 jours	Ne pas pulvériser sur les choux, les choux-fleurs ou les choux de Bruxelles moins de 3 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison (libération du pollen), ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. NE PAS dépasser 0,03 g p.a. / m <sup>2</sup> / an

Culture	Organismes nuisibles	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Calendrier d'application	Nombre maximal de traitements par année	Délai d'attente entre les traitements	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Notes
Brocolis	Piérides du chou, fausses-arpenteuses du chou, larves de fausse-teigne des crucifères et altises des crucifères	0,006% (comme p.a.)  Mélanger 1,6 mL de produit avec 10 L d'eau.	245 mL/m <sup>2</sup> (0,015 g p.a./m <sup>2</sup> )	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.	4	7 jours	Ne pas pulvériser sur les brocolis moins de 7 jours avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Éviter d'appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison (libération du pollen), ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. NE PAS dépasser 0,03 g p.a / m <sup>2</sup> / an
Maïs sucré	Pyrales du maïs, vers de l'épi de maïs et nitidules	0,0125% (comme p.a.)  Mélanger 3,25 mL de produit avec 10 L d'eau.	115 mL/m <sup>2</sup> (0,0144 g p.a./m <sup>2</sup> )	<u>Pyrales du maïs</u> : Dans les champs à semis hâtif, appliquer dès que les insectes commencent à dévorer les feuilles. Dans les champs ensemencés plus tard, pulvériser avant l'apparition des panicules et répéter le traitement à des intervalles de cinq jours, jusqu'au stade des premières soies. <u>Vers de l'épi de maïs</u> : Commencer à appliquer le produit lorsque 25 % des épis ont des soies visibles en s'assurant de couvrir complètement les épis et les soies.	4	3 jours	Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison (libération du pollen) de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.

Culture	Organismes nuisibles	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Calendrier d'application	Nombre maximal de traitements par année	Délai d'attente entre les traitements	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Notes
				<u>Nitidules</u> : Appliquer lorsque ces insectes à taches roses font leur apparition.				
Piments et poivrons	Pyrales du maïs	0,0125% (comme p.a.)  Mélanger 3,25 mL de produit avec 10 L d'eau.	120 mL/m <sup>2</sup> (0,015 g p.a./m <sup>2</sup> )	Mélanger 3,25 mL avec 10 L d'eau et appliquer dès qu'on remarque des pyrales sur les plants (habituellement entre la fin de juillet et le début de septembre).	4	7 jours	Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. NE PAS dépasser 0,03 g p.a / m <sup>2</sup> / an
Pommes de terre	Doryphores de la pomme de terre, altises de la pomme de terre, cicadelles de la pomme de terre, punaises ternes et aleurodes	0,01% (comme p.a.) Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau.	155 mL produit dilué/m <sup>2</sup> (0,015 g p.a./m <sup>2</sup> ) pour la dose de 2,5 mL / 10 L d'eau, pour la dose la plus faible.	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.	4	7 jours	Ne pas traiter moins d'un jour avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.
	Vers-gris	0,01% (comme p.a.)  Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau.  Si le sol est organique (terre tourbeuse) ou très sec, appliquer 5 mL	75 mL produit dilué/m <sup>2</sup> (0,014 g p.a./m <sup>2</sup> ) pour la dose de 5 mL / 10 L d'eau, pour la dose la plus élevée. (c.à.d., la dose en sol organique ou très sec).	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.				Ces insectes attaquent et coupent les plantules, les plants repiqués et les plantes basses. Pour confirmer la cause du problème, remuer avec les doigts le sol autour d'un plant

Culture	Organismes nuisibles	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Calendrier d'application	Nombre maximal de traitements par année	Délai d'attente entre les traitements	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Notes
		de produit dans 10 L d'eau.						<p>endommagé pour voir s'il y a des vers de couleur foncée qui sont enroulés.</p> <p>Pulvériser à fond le produit sur les plants et sur le sol en dessous dès l'apparition des premiers dommages.</p> <p>NOTE : Seuls les vers-gris se nourrissant à la surface du sol et au-dessus seront éliminés. Les vers-gris souterrains ne seront éliminés que s'ils sortent de terre pour se déplacer sur la surface traitée.</p> <p>Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.</p>
Tomates (des champs)	Doryphores de la pomme de terre, altises de la pomme de terre, cicadelles de la pomme de terre, punaises ternes et aleurodes	0,01% (comme p.a.)  Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau.	155 mL produit dilué/m <sup>2</sup> (0,015 g p.a./m <sup>2</sup> ) pour la dose de 2,5 mL / 10 L d'eau, pour la dose la plus faible.  75 mL produit dilué/m <sup>2</sup> (0,014 g p.a./m <sup>2</sup> ) pour la dose de 5 mL / 10 L	Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.	5 traitements	7 jours	Ne pas traiter les tomates moins d'un jour avant la récolte.	Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont

Culture	Organismes nuisibles	Concentration	Dose maximale du produit dilué	Calendrier d'application	Nombre maximal de traitements par année	Délai d'attente entre les traitements	Délai d'attente avant la récolte (DAAR)	Notes
			d'eau, pour la dose la plus élevée. (c.à.d., la dose en sol organique ou très sec).					pas en train de butiner.
	Vers-gris	0,01% (comme p.a.)  Mélanger 2,5 mL de produit avec 10 L d'eau. Si le sol est organique (terre tourbeuse) ou très sec, appliquer 5 mL de produit dans 10 L d'eau.		Pulvériser dès qu'on remarque la présence des insectes ou leurs ravages.				<p>Ces insectes attaquent et coupent les plantules, les plants repiqués et les plantes basses. Pour confirmer la cause du problème, remuer avec les doigts le sol autour d'un plant endommagé pour voir s'il y a des vers de couleur foncée qui sont enroulés.</p> <p>Pulvériser à fond le produit sur les plants et sur le sol en dessous dès l'apparition des premiers dommages.</p> <p>NOTE : Seuls les vers-gris se nourrissant à la surface du sol et au-dessus seront éliminés. Les vers-gris souterrains ne seront éliminés que s'ils sortent de terre pour se déplacer sur la surface traitée.</p> <p>Toxique pour les abeilles. Ne pas appliquer pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison de la culture, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner.</p>

## **F. SUPPRESSION DES TERMITES (USAGE RESTREINT)**

### **AVIS À L'UTILISATEUR**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

### **NATURE DE LA RESTRICTION**

Ce produit ne doit être utilisé que par des exterminateurs autorisés qui détiennent un permis du gouvernement pour l'élimination des termites souterrains qui infestent des bâtiments. On ne doit s'en servir que dans des endroits désignés comme zones infestées de termites. **Ne doit pas être vendu** au grand public.

### **USAGE RESTREINT**

Pour la suppression ou la prévention des infestations de termites souterrains dans les édifices ou les structures en maçonnerie. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué sous forme d'émulsion contenant de 0,5 à 1,0 % du produit dans de l'eau comme traitement préalable pour une nouvelle construction ou comme traitement normal pour des bâtiments existants en suivant le MODE D'EMPLOI ci-dessous.

Les doses ne doivent pas dépasser les valeurs suivantes :

Injecteurs (sous la dalle) : 50,4 g p.a./m<sup>2</sup>; (avec une tige) : 9,6 g p.a./L

Autre équipement : 10,08 g p.a./m<sup>3</sup> ou 10,08 g p.a./L

### **MODE D'EMPLOI**

Employer seulement la quantité d'émulsion de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré nécessaire pour former une barrière ininterrompue contre l'invasion des termites. Avant d'appliquer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré, il faut que les lieux soient bien préparés, et ces préparatifs incluent l'élimination de tout contact entre le bois et le sol. Pour plus de détails, consulter les instructions ci-dessous concernant la préparation des lieux pour les constructions neuves et les bâtiments existants.

On ne doit jamais négliger la sécurité de l'applicateur ni la manipulation prudente de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré. Il faut observer les mises en garde, les énoncés relatifs à l'équipement de protection individuelle, ainsi que le mode d'emploi. Tenir compte du genre de bâtiment, de la nappe phréatique, du type de sol, de son compactage, de sa surface et de l'eau domestique disponible pour choisir la bonne méthode d'application. Durant et après le traitement, il est obligatoire de nettoyer tout déversement et les trous percés doivent être hermétiquement bouchés. Consulter la rubrique « ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION » pour la marche à suivre concernant le nettoyage des déversements.

**Instructions concernant le mélange :** Avant de commencer, inspecter la cuve de mélange, les pompes, les tuyaux flexibles et les raccords pour s'assurer que tout l'équipement de pulvérisation est en bon état et qu'il n'y a pas de fuites. Consulter les instructions concernant la dilution ci-dessous, qui expliquent comment préparer une émulsion à 0,5 % ou à 1,0 %. Mélanger par agitation et maintenir une agitation douce ininterrompue durant la période d'application. Toutes les applications de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doivent être faites à l'aide d'un injecteur à tige verticale ou d'un injecteur sous la dalle, avec une pression de 200 à 350 kPa. Ne pas laisser la cuve de mélange sans surveillance durant les périodes de mélange et d'application.

### **Instructions concernant la dilution :**

1. Bien agiter avant l'emploi.
2. Pour préparer l'émulsion, diluer Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré uniquement avec de l'eau.
3. Pour préparer une petite quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 50 mL de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré dans 4 L d'eau ou en utiliser 100 mL pour obtenir une concentration de 1,0 %.

4. Pour préparer une plus grande quantité d'émulsion à 0,5 %, mélanger 12,5 L de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré avec 1 000 L d'eau ou en utiliser 25 L pour obtenir une concentration de 1,0 %.

**Préparation des lieux :** Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré peut supprimer les termites souterrains seulement après que l'endroit a été bien préparé.

**Construction neuve :** Enlever tous les débris de bois et de cellulose sur la propriété avant d'ériger les coffrages pour le béton. Après avoir coulé le béton pour les dalles, les murs, les piliers, etc., enlever tout le bois de charpente du chantier. Ne pas utiliser un remblai contenant du bois ou de la cellulose. Il est important que toute nouvelle construction ait un espace libre d'au moins 50 cm entre le bois et le sol, afin de décourager toute invasion par les termites.

**Bâtiments existants :** Remplacer le bois infesté ou non réparable et là où il y a contact entre le bois et le sol. Corriger ce qui cause une humidité anormalement élevée dans et autour du bâtiment (dénivellement du sol, gouttières endommagées, etc.). Prendre les mesures suivantes pour rompre le contact entre le bois et le sol :

1. Enlever tous les morceaux de bois et les débris de cellulose autour du bâtiment à protéger.
2. S'assurer qu'il y a un espace libre suffisant (50 cm) entre le sol et le bois de charpente ou les poteaux de soutien sous les perrons ou dans les vides sanitaires. Au besoin, creuser des trous et couler de nouveaux piliers en béton. Les poteaux de soutien en bois peuvent être remplacés par des étais métalliques.
3. Les appuis de fenêtres au-dessous du niveau du sol exigent, pour retenir le sol, la construction d'une murette d'encadrement de soupirail.
4. À l'extérieur, les supports d'escalier en bois devraient être coupés à 10 à 15 cm au-dessus du niveau du sol et soutenus par des blocs ou des dalles de béton.
5. Quand on utilise un parement en bois, il faut exposer au moins 15 cm du mur de fondation.
6. Réparer toutes les fissures et les autres endroits par lesquels les termites pourraient traverser les murs de fondation ou les planchers en béton (les joints de dilatation, les crevasses, les drains, les orifices pour les services publics, etc.) avec un matériau d'étanchéité commercial, de préférence à base de béton.
7. Aérer les vides sanitaires à surface de terre sous les perrons ou les parties habitées de la maison après le traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de ventilation et les échangeurs d'air en état de fonctionner peuvent aussi être utilisés.

**Application de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré : Prétraitement pour une construction neuve :**

Une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré devrait être appliquée sur le sol, en dessous et autour des dalles de béton, fondations, vides sanitaires, piliers, etc., de façon à établir une barrière chimique continue contre les termites. Dans les zones critiques et les endroits difficiles à traiter, on peut utiliser une émulsion contenant jusqu'à 1,0 % d'insecticide. Tout le produit doit être appliqué par piquage. Il est interdit de l'appliquer par arrosage ou au moyen d'un boyau de percolation. Après le traitement, le sol des vides sanitaires doit être revêtu d'un pare-vapeur en plastique. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

**Dalle sur le sol :** Appliquer 5 L d'émulsion par mètre carré sous la dalle, les perrons attenants et les plates-formes avant de couler le béton, mais après avoir érigé le coffrage. L'émulsion devrait être appliquée par piquage à des intervalles de 1,0 m.

1. Appliquer 6 L d'émulsion par mètre linéaire sur les zones critiques suivantes, sous la dalle, avant de couler le béton : à l'extérieur des murs de fondation, sous les cloisons intérieures de séparation, sous tout empattement ou assise, autour des orifices pour services publics et des autres trous qui traverseront la dalle.

2. Si c'est nécessaire pour compléter une barrière chimique, injecter 1,3 L d'émulsion dans la partie creuse de tous les piliers ou murs de fondation en éléments de maçonnerie, à des intervalles de 0,5 m. Si c'est possible, percer des

trous d'injection sur l'extérieur des murs de fondation. Recouvrir les cavités de pare-vapeur afin d'y emprisonner l'agent chimique. Boucher les trous d'injection avec des tampons de bonne qualité et du mortier.

**Construction de sous-sol ou vide sanitaire :** Appliquer 5 L d'émulsion par mètre carré sous la dalle du sous-sol ou du vide sanitaire, ainsi que sous les perrons attenants et les plates-formes avant de couler le béton, mais après avoir érigé le coffrage. L'émulsion devrait être appliquée par piquage à des intervalles de 1,0 m.

1. Appliquer 6 L d'émulsion par mètre linéaire sur les zones critiques suivantes sous la dalle du sous-sol ou sous le vide sanitaire avant sa construction : le long des bords extérieurs des murs de fondation, sous les cloisons intérieures de séparation, en dessous et autour des piliers, sous l'empattement ou l'assise, sous les limons d'escaliers, autour des orifices pour services publics et des autres trous qui traverseront la dalle.

2. Injecter 1,5 L d'émulsion dans les parties vides de tous les piliers ou murs de fondation en éléments de maçonnerie, à des intervalles de 0,5 m. Si c'est possible, percer des trous d'injection sur l'extérieur des murs de fondation. Recouvrir les murs ou piliers de pare-vapeur afin d'y emprisonner l'agent chimique. Boucher les trous d'injection avec des tampons et du mortier.

3. Durant le remblayage, appliquer 12 L d'émulsion par mètre linéaire de sol à une distance d'environ 30 cm de l'extérieur du mur de fondation, à partir du sommet de son empattement jusqu'au niveau du sol. Traiter par piquage à des intervalles de 20 à 30 cm.

4. Appliquer 5 L d'émulsion par mètre carré de sol sous le vide sanitaire par piquage à des intervalles de 1,0 m. Recouvrir le sol traité de pare-vapeur en prenant soin de laisser une hauteur libre d'au moins 50 cm. Aérer les sites après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de renouvellement de l'air ou de ventilation dont le bon fonctionnement a été confirmé peuvent aussi être utilisés.

**Bâtiments existants :** On peut utiliser Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré sur des édifices existants dans le but de décourager des dommages additionnels ou futurs que pourraient causer les termites, dans des régions désignées comme étant infestées par ces insectes. Suivre les instructions données ci-dessus pour la préparation des lieux. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué sur le sol, le long du périmètre extérieur et du périmètre intérieur de la fondation, le long des cloisons de séparation et autour des piliers de soutien et des limons d'escaliers. Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué sous forme d'émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide sur l'intérieur des cavités des murs de fondation et des piliers de soutien. Traiter les cavités murales à partir de l'extérieur, si possible, en utilisant une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide. On peut utiliser une émulsion en contenant jusqu'à 1,0 % dans les zones critiques et difficiles à traiter. Appliquer l'émulsion chimique à une pression de 200 à 300 kPa, à l'aide de tiges ou d'un injecteur sous la dalle. Réduire la pression quand le sol est dur.

**Traitement du périmètre extérieur de la fondation :** Appliquer 5 L d'émulsion par mètre linéaire, à une profondeur de 25 cm à partir du niveau du sol jusqu'au sommet de l'empattement, par piquage ou injection, à des intervalles de 25 à 30 cm. L'insecticide Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré doit être appliqué de façon à créer une barrière uniforme à partir du niveau du sol jusqu'au sommet de l'empattement. Avant d'introduire l'insecticide dans des trottoirs, des voies d'accès ou des vérandas, etc., en béton, en asphalte ou en blocs adjacents à la fondation, il faut y percer des trous. Si un poteau contient un vide, injecter l'insecticide dans cette cavité à l'aide d'un injecteur sous la dalle, à raison de 7,5 L d'émulsion par mètre linéaire.

**Traitement des murs intérieurs de fondation :**

**Plancher en béton :** Percer des trous tous les 30 à 40 cm, à une distance de 15 à 30 cm de la fondation, et appliquer 5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par trou (7,5 L par mètre linéaire) avec un appareil pour injection sous la dalle. Boucher et sceller les trous avec du mortier de bonne qualité.

**Plancher en terre :** Creuser et niveler le sol afin qu'il y ait assez d'espace pour y injecter le produit. Avec un appareil pour injection dans le sol, appliquer 5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par trou, tous les 30 à 40 cm, le long de la fondation (7,5 L par mètre linéaire). Pour que les vides sanitaires s'aèrent bien, il faut poser des événements. Sous les lieux de séjour, il faut couvrir le sol traité d'un pare-vapeur (en béton ou en polyéthylène).

**Traitement des vides des murs de fondation :** Percer des trous tous les 25 à 50 cm, juste au-dessus du niveau du sol, sur la surface extérieure des murs creux de fondation si possible (murs en blocs, en moellons, etc.). Appliquer 5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau pour 0,5 mètre linéaire avec un appareil pour injection sous la dalle.

**Traitement le long des cloisons intérieures :** Une cloison de sous-sol s'étendant dans ou à travers un plancher en béton doit être traitée au moyen de trous percés tous les 30 à 40 cm des deux côtés de la cloison. Appliquer 7,5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par mètre linéaire avec un appareil pour injection sous la dalle. Une cloison de sous-sol établie sur un plancher en dalles doit être traitée comme ci-dessus, mais d'un seul côté.

**Poteaux et piliers de soutien :** Appliquer 6 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par mètre carré à la base des poteaux de soutien avec un appareil pour injection sous la dalle s'il s'agit d'un plancher en béton ou avec un appareil pour injection dans le sol s'il s'agit d'un plancher en terre. S'il y a un vide dans le poteau, y injecter l'émulsion avec un appareil pour injection sous la dalle à raison de 7,5 L de mélange de Dragnet FT Insecticide émulsionnable concentré et d'eau par mètre linéaire.

**Traitement du bois en place pour supprimer les termites (espaces délimités des ouvrages) :**

TRAITEMENT LOCALISÉ SEULEMENT : Application localisée d'un produit sur une superficie de moins de 0,2 m<sup>2</sup>. Les sites des traitements localisés ne doivent pas se toucher. La surface totale des traitements localisés doit être inférieure à 10 % de la superficie totale d'une pièce.

Pour la suppression des nids de termites de type cartonnettes dans des parties délimitées de bois infesté et autour des ouvrages. Ce type de traitement ne doit pas remplacer les traitements dans le sol, les modifications mécaniques ni les fumigations visant à supprimer les termites.

Appliquer une émulsion à 0,5 % dans les vides et les galeries dans le bois endommagé et dans les espaces entre des pièces en bois d'une structure et entre le bois et la fondation, là où le bois est vulnérable. On peut aussi effectuer des badigeons ou des pulvérisations en éventail. Il faut mettre des feuilles de plastique directement en dessous des endroits qui reçoivent des traitements localisés, sauf dans le cas du sol dans les vides sanitaires. Les endroits inaccessibles peuvent être traités en perçant des trous, puis en injectant l'émulsion dans le bois endommagé ou les espaces vides à l'aide d'un injecteur pour fentes et crevasses.

On peut injecter une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide dans les nids de termites de type cartonnettes dans les cavités des édifices. Il faudra peut-être plusieurs points d'injection à diverses profondeurs. Il est conseillé d'enlever physiquement les matériaux de nids de type cartonnettes des cavités dans les édifices, lorsqu'on découvre de tels nids.

**Traitement des nids de termites de type cartonnettes dans les arbres :**

On peut injecter une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % d'insecticide dans les nids de termites de type cartonnettes se trouvant dans les arbres. Il faudra peut-être plusieurs points d'injection à diverses profondeurs. Il est conseillé d'enlever physiquement les matériaux de nids de type cartonnettes des cavités dans les arbres, lorsqu'on découvre de tels nids.

**Poteaux, pieux, clôtures et autres ouvrages de bois non destinés à la construction de bâtiments :**

Pour créer une barrière insecticide dans le sol autour des ouvrages de bois non destinés à la construction de bâtiments, comme des écriteaux et des ouvrages d'aménagement paysager, appliquer une émulsion contenant entre 0,5 % et 1,0 % de Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré.

Les pieux et poteaux déjà enfouis peuvent être traités par une injection ou par un écoulement par gravité, en faisant des trous à partir d'une tranchée creusée autour du poteau ou du pieu. Traiter sur tous les côtés pour créer une barrière insecticide ininterrompue autour du poteau. Appliquer jusqu'à une profondeur de 15 cm en dessous du bas du bois. Pour les constructions plus volumineuses, utiliser 15 L de solution de pulvérisation pour 3 mètres linéaires à 30 cm de profondeur.

Appliquer une émulsion à 0,5 % sous forme de jet en éventail, en utilisant une pression maximale de 170 kPa. Le traitement devrait être effectué jusqu'au point d'écoulement. Pour supprimer les termites actifs à l'intérieur des poteaux, des pieux, des clôtures et des autres ouvrages de bois non destinés à la construction de bâtiments, percer pour trouver la cavité infestée et injecter une émulsion entre 0,5 % et 1,0 %.

### **Recommandations sur la gestion de la résistance**

Sur le plan de la gestion de la résistance, Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré contient un insecticide du groupe 3. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré et à d'autres insecticides du groupe 3. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ/endroit. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré ou les insecticides du même groupe (3) avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Éviter d'effectuer plus du nombre maximum de pulvérisations consécutives de Dagnet FT Insecticide émulsionnable concentré ou d'autres insecticides du même groupe pendant une saison.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain et la tenue de dossiers et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale et biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée dans la région.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation au 1-800-321-1362.